MINISTERE DES UNIVERSITES

Inspection Générale de l'Administration

Inspection Générale des Bibliothèques

ANNEXES

au

RAPPORT

sur

LES BIBLIOTHEQUES ET LES CENTRES DE DOCUMENTATION DES UNIVERSITES

JUIN 1980

MINISTERE DES UNIVERSITES

Inspection Générale de l'Administration

Inspection Générale des Bibliothèques

ANNEXES

au

RAPPORT

sur

LES BIBLIOTHEQUES ET LES CENTRES DE DOCUMENTATION DES UNIVERSITES

JUIN 1980

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

A N N E X E S

I - Questionnaire utilisé par la mission d'inspection générale (inventaire des ressources documentaires des universités).

II - Rapport sur la mission d'études effectuée en République Fédérale d'Allemagne.

III - Rapport sur la mission d'études effectuée en Grande-Bretagne.

IV - Note sur les centres documentaires des I.U.T.

V - Tableau de couverture des besoins documentaires à l'université de Rennes II (par grandes disciplines scientifiques).

VI - Note sur la formation professionnelle du personnel scientifique des bibliothèques.

VII - Note sur les fonds anciens dans les bibliothèques universitaires.

VIII - Note sur les problèmes posés par le dépôt, le signalement, la conservation et la diffusion des thèses.

IX - Note sur les droits universitaires (droits de Bibliothèque).

X - Note sur l'intérêt d'une coordination interministérielle.

XI - Prises en compte de l'intégralité des acquisitions documentaires.

MINISTERE
DES
UNIVERSITES

ANNEXE N°I

INVENTAIRE
DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DES UNIVERSITES (U.E.R. et AUTRES ORGANISMES DEFINIS CI-DESSOUS).

GENERALITES

Par convention et dans le cadre de la présente enquête, il convient d'entendre par

- U.E.R. : tout organisme, quels que soient son statut et sa dénomination (unité d'enseignement et de recherche proprement dite, centre, département, école, faculté, institut, laboratoire, service, etc.), intégré ou rattaché à l'université et fonctionnant à des fins d'enseignement ou de recherche, ou de formation permanente ;

- bibliothèque : à l'exception de la bibliothèque universitaire (bibliothèque de l'université ou interuniversitaire) proprement dite, tout service fonctionnant dans le cadre de l'université, quels que soient son statut et sa dénomination (bibliothèque, salle de lecture, centre ou service de documentation, etc.), répondant à la définition de l'UNESCO : "collection organisée de livres et de périodiques imprimés ou de tous autres documents, notamment graphiques et audio-visuels, ainsi que les services du personnel chargé de faciliter l'utilisation de ces documents...".

Il sera attribué à chaque U.E.R. autant d'exemplaires du questionnaire joint et de la présente notice que cette U.E.R. compte de bibliothèques.

Dans toute la mesure du possible, les réponses seront dactylographiées.

.../...

Les précisions complémentaires éventuelles figureront en annexe, avec rappel de la page, du titre du chapitre et du numéro de la question correspondants.

Certaines rubriques apparaîtront sans doute peu adaptées à tel ou tel cas d'espèce rencontré. Pour tenir compte de la diversité même des situations et recueillir néanmoins des données similaires, permettant une analyse objective, il a été indispensable de prévoir un cadre à la fois détaillé et uniforme.

De toute manière, il est préférable d'apporter des renseignements approximatifs plutôt que de n'en fournir aucun.

En tant que de besoin, les signes conventionnels suivants seront utilisés :

- donnée nulle : —
- donnée indisponible : ...
- donnée approximative : * précédant la donnée.

Sauf mention spéciale, les informations demandées sont celles se rapportant à la situation existant **au 31 décembre 1978.**

Sauf indication contraire, aucun élément ne sera pris en compte sous plusieurs rubriques. Si la distinction prévue est impossible en pratique, la rubrique jugée la plus appropriée sera seule adoptée. Aux autres rubriques, le signe ... (donnée indisponible) sera alors utilisé.

Exemple :

salles de lecture et magasins indissociables. A la question 26, "+ magasins" sera ajouté après "Salles de **lecture", et la surface globale inscrite dans la case en regard, (surface).**
Dans la case 29, figurera le signe... (donnée indisponible).

Le symbole (*n*) renvoie aux notes qui suivent (p. 3) et qui sont classées dans l'ordre des pages, chapitres et numéros des questions.

Une fois complétés et accompagnés, le cas échéant, de leurs annexes, les questionnaires (en double exemplaire) seront regroupés par U.E.R. puis par université.

.../...

/NOTES DU QUESTIONNAIRE/

PAGE 2

C. - PUBLIC DESSERVI PAR LA BIBLIOTHEQUE

Usagers potentiels :

Toutes personnes bénéficiant, ès qualités ou par autorisation, d'un droit permanent d'accès.

PAGE 3

E. - LOCAUX

23. - Nombre d'implantations :

Eventuellement nombre d'emplacements ou de localisations.
Plusieurs pièces contiguës ne seront comptées que pour une seule implantation.

24. - Surface totale :

Surface totale de planchers, y compris les circulations.
Même définition pour 26, 28 et 29.

F. - PERSONNEL **(les réponses seront complétées dans les annexes I et II**

Prendre en compte les personnes faisant par ailleurs l'objet des questions 7-8, 9-10, **9bis-10bis et 61-62.**

30. - Bibliothécaires professionnels :

Titulaires des diplômes ou titre suivants : diplôme supérieur de bibliothécaire (D.S.B.), diplôme technique de bibliothécaire (D.T.B.), certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (C.A.F.B.), sous-bibliothécaire d'Etat, diplôme de l'Institut national des techniques documentaires (I.N.T.D.), diplômes délivrés par les I.U.T., etc.
Les professionnels de la bibliothèque universitaire apportant régulièrement leur concours seront, le cas échéant, pris en compte dans cette catégorie.

31. - Autre personnel spécialisé :

Titulaires de diplômes ou de titres universitaires, ou ayant suivi une formation en rapport avec leur activité à la bibliothèque.

.../...

G. - MATERIEL AUDIO-VISUEL

Que la bibliothèque dispose en propre ou non de ce matériel.

37. - Autres matériels et 38. - Lesquels ?

Tous autres appareils utilisés à des fins documentaires : projecteurs, électrophones, magnétophones, magnétoscopes, téléviseurs, etc.

PAGE 4

H. - DEPENSES DE PERSONNEL ET DE MATERIEL EN 1978

39. - Frais de personnel :

39.1 - Total des rémunérations versées aux intéressés et des charges éventuelles correspondantes.

39.2 - Dépenses toutes charges incluses, réglées sur le budget de l'université.

39.3 - Dépenses toutes charges incluses réglées sur le budget de l'U E R (cf. par. 1).

40. - Frais de fonctionnement matériel :

40.1 - Evaluation forfaitaire établie en prenant pour base la surface utile multipliée par le taux au m^2 appliqué en 1978 pour l'université ou pour l'U E R (cf. par. 1).

40.2 Immobilisation: toutes dépenses réelles.

J. - DEPENSES DOCUMENTAIRES EN 1978

41. - Achats de livres :

Bibliographies, dictionnaires, manuels, monographies, thèses, traités, etc.., parus soit isolément, soit en suite ou dans une collection. Même définition pour 49 et 55.
Ici, compter en plus les numéros isolés de périodiques.

47. - Reliure :

Uniquement les travaux exécutés à l'extérieur par un professionnel.

PAGE 5

K. - ETAT DES COLLECTIONS

49. - Livres :

Même définition qu'en 41.
Ici, compter en plus les périodiques ayant cessé de paraître (périodiques morts), les numéros isolés de revues, et les périodiques dont on a interrompu l'abonnement.

.../...

Nombre de mètres linéaires :

Longueur développée des rayonnages occupés.
Exemple : 3 rayonnages de 3 rangées de 3 tablettes de 1 m représentent 27 m linéaires.
(Bien qu'il ne soit demandé, dans le cadre de la présente enquête, aucune indication concernant le nombre de volumes, noter que celui-ci est couramment évalué à 30 en moyenne par m).

50. - Périodiques vivants :

Périodiques en cours, quel que soit leur rythme de publication.

Nombre de titres :

Pour une revue donnée, compter non les fascicules -même si ceux-ci ont chacun un titre particulier- mais le titre commun à l'ensemble des numéros.
Si un périodique comprend plusieurs séries distinctes, celles-ci seront comptées comme autant de titres.
Mêmes indications pour 56.

54. - Divers :

Brevets, cartes, etc.

L. - ACQUISITIONS DOCUMENTAIRES EN 1978

55. - Livres :

Même définition qu'en 41.
Ici, ajouter les numéros isolés de périodiques.

Nombre de titres :

Indépendamment du nombre de volumes.

56. - Périodiques :

Uniquement les abonnements pris pour la première fois en 1978 (ne pas tenir compte des renouvellements des abonnements auxquels il avait été antérieurement souscrit).

N. -

Un catalogue ou un fichier systématique est un catalogue ou un fichier où les notices biographiques sont classées d'après un système de classification préalablement établi.

exemple : la classification décimale universelle.
la classification DEWEY.

PAGE 6

P. - EXPLOITATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

79. - C.C.O.E. :

Catalogue collectif des ouvrages étrangers.

80. - I.P.P.E.C. :

Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours.

INVENTAIRE
DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DES UNIVERSITÉS
(U.E.R. et organismes divers)

RECENSEMENT AU 31 DECEMBRE 1978 -

A IDENTIFICATION		
UNIVERSITÉ D'APPARTENANCE		1
U.E.R. D'APPARTENANCE	DÉNOMINATION	2
	FORMATIONS ASSURÉES OU RECHERCHES POURSUIVIES	3
origine et statut		3 bis
BIBLIOTHÈQUE	DÉNOMINATION	4
	ADRESSE ET CODE POSTAL	5
	TÉLÉPHONE _ LIGNE _ POSTE	6
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	NOM	7
	QUALITÉ	8
PERSONNES CHARGÉES : - DU FONCTIONNEMENT TECHNIQUE	NOM	9
	QUALITÉ	10
- de la gestion administrative et financière	NOM	9 bis
	QUALITE	10 bis

B DISCIPLINES COUVERTES PAR LE FONDS DOCUMENTAIRE	
A TITRE PRINCIPAL	11
A TITRE COMPLÉMENTAIRE	12

C PUBLIC DESSERVI PAR LA BIBLIOTHÈQUE (Nombre de personnes)	RELEVANT DE L'U.E.R.		EXTÉRIEUR A L'U.E.R.		
	USAGERS POTENTIELS (n)	DONT USAGERS HABITUELS	USAGERS POTENTIELS (n)	DONT USAGERS HABITUELS	
ÉTUDIANTS DE 1er CYCLE					13
ÉTUDIANTS DE 2e CYCLE					14
ÉTUDIANTS DE 3e CYCLE					15
SOUS-TOTAUX (13 + 14 + 15)					16
ENSEIGNANTS					17
CHERCHEURS					18
AUTRES UTILISATEURS					19
Nombre de documents communiqués (à l'ensemble du public indiqué ci-dessus)					19 bis

D ACCUEIL DES LECTEURS		
JOURS ET HEURES D'OUVERTURE		20
PÉRIODES DE FERMETURE	TOTALE	21
	PARTIELLE	22

E LOCAUX		NOMBRE	SURFACE EN M²	
NOMBRE D'IMPLANTATIONS *(n)*				23
SURFACE TOTALE *(n)*				24
SALLES DE LECTURE	NOMBRE			25
	SURFACE			26
	NOMBRE DE PLACES ASSISES			27
SURFACE DES BUREAUX				28
SURFACE DES MAGASINS				29

F PERSONNEL (Nombre d'agents) *(n)*	A plein temps	A mi-temps	A temps partiel	
BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS *(n)*				30
AUTRE PERSONNEL SPÉCIALISÉ *(n)*				31
AUTRE PERSONNEL				32
EFFECTIF TOTAL				33

G MATÉRIEL AUDIO-VISUEL *(n)*	NOMBRE D'APPAREILS	
PHOTOCOPIEURS		34
LECTEURS SIMPLES DE MICROCOPIES		35
LECTEURS - REPRODUCTEURS DE MICROCOPIES		36
AUTRES MATÉRIELS *(n)*		37
LESQUELS ?		38

H. DEPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT Exercice 1978.	Montants	
Frais de personnel		39
Budget de l'Etat ____ 39.1 ____		
" de l'Université ____ 39.2 ____		
" de l'U E R (cf par. 1) ____ 39.3 ____		
TOTAL		
Frais de fonctionnement matériel		40
comptes 63 à 693 (sauf 636) ____ 40.1 ____		
(Taux m^2.....Frs X surface utile.....m^2 = ...Frs)		
comptes 695 immobilisations . ____ 40.2. ____		
TOTAL		

J DÉPENSES DOCUMENTAIRES EN 1978 (EXERCICE BUDGÉTAIRE)		SOMMES (NÉGLIGER LES CENTIMES)	
ACHATS DE LIVRES (n)			41
PÉRIODIQUES	RENOUVELLEMENTS D'ABONNEMENTS (1)		42
	ABONNEMENTS A DES PÉRIODIQUES NOUVEAUX		43
	ENSEMBLE DES ABONNEMENTS (42 + 43)		44
ACHATS D'AUTRES DOCUMENTS (plus cassettes, disques etc..)			45
SOUS-TOTAL (41 + 44 + 45)			46
RELIURE (n)			47
TOTAL (46 + 47)			48

(1) éventuellement nombre de suppressions d'abonnements.

K ETAT DES COLLECTIONS	EN LIBRE ACCES	EN MAGASIN	TOTAL	
LIVRES (nombre de mètres linéaires) (n)				49
Nombre de titres				49bis
PÉRIODIQUES VIVANTS (Nombre de titres) *(n)*				50
MICROFICHES (Nombre d'unités matérielles)				51
MICROFILMS (Nombre d'unités matérielles)				52
DOCUMENTS AUDIO-VISUELS (Nombre d'unités matérielles)				53
DIVERS (Nombre d'unités matérielles) *(n)*				54

L ACQUISITIONS DOCUMENTAIRES EN 1978 (EXERCICE BUDGÉTAIRE) résultant :	d'ACHATS	de DONS	D'ECHANGES	TOTAL	
LIVRES (Nombre de titres) *(n)*					55
PÉRIODIQUES (Nombre de titres) *(n)*					56
MICROFICHES (Nombre d'unités matérielles)					57
MICROFILMS (Nombre d'unités matérielles)					58
DOCUMENTS AUDIO-VISUELS (Nombre d'unités matérielles)					59
DIVERS (Nombre d'unités matérielles)					60

M RESPONSABLE (S) DU CHOIX DES ACQUISITIONS (n)		
NOM (s)		61
QUALITÉ(s)		62
MODALITES DU CHOIX		62bis

N CATALOGUES DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE (Cocher la ou les cases correspondantes)	LIMITÉS AUX FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE	ETENDUS AUX FONDS		
		DE LA BIBLIO. UNIV.	D'AUTRES BIBLIO. (DE L'UNIV., U.E.R. etc., OU DE L'EXTERIEUR)	
TOPOGRAPHIQUES	☐	☐	☐	63
ALPHABÉTIQUES D'AUTEURS	☐	☐	☐	64
ALPHABÉTIQUES DE TITRES	☐	☐	☐	65
ALPHABÉTIQUES DE MATIÈRES	☐	☐	☐	66
SYSTÉMATIQUES	☐	☐	☐	67
CLASSIFICATIONS UTILISÉES				68
AUTRES CATALOGUES	☐	☐	☐	69
LESQUELS ?				70

P EXPLOITATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION (Cocher la case correspondante)		OUI	NON	
PRÊT	A DOMICILE INDIVIDUEL (nombre de documents prêtés annuellement...)	☐	☐	71
	ENTRE BIBLIOTHÈQUES - DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITÉ	☐	☐	72
	AU NIVEAU NATIONAL	☐	☐	73
Fourniture de reproductions (photocopies, microfilms .. etc....)		☐	☐	74
PUBLICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	LISTE DE NOUVELLES ACQUISITIONS	☐	☐	75
	AUTRES PUBLICATIONS REGULIÈRES	☐	☐	76
	AUTRES DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES	☐	☐	77
	LESQUELS ?			78
PARTICIPATION AUX CATALOGUES COLLECTIFS NATIONAUX	C.C.O.E. (n)	☐	☐	79
	I.P.P.E.C. (n)	☐	☐	80
PARTICIPATION A D'AUTRES RÉSEAUX DOCUMENTAIRES informatisés ou non		☐	☐	81
LESQUELS ? SOUS QUELLES FORMES ?				82

UNIVERSITE de

UER.....

.....

.....

ANNEXE n° 1

MOYENS EN PERSONNEL

(en fonction au 31 décembre 1978)

Qualité des agents	Effectifs									Niveaux de qualification			Total 10 + 11 + 12	Observations
	Budget Etat			Budget Université et de l'UER (éventl)			Total			A	B	C et D		
	Plein temps	Mi-temps	Temps partiel	Plein temps	Mi-temps	Temps partiel	Plein temps	Mi-temps	Temps partiel	et contr. CNRS type 1/B 2/B /D /D	et contr. CNRS type 3 B ou 3 D	et contr. CNRS type 4 B à 6 B et 4 D à 6 D		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
Fonctionnaires titulaires														
Contractuels type CNRS														
Auxiliaires														
Vacataires														
Moniteurs														
Hors statut														

UNIVERSITE de
U. E. R. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

ANNEXE 2

LISTE DES AGENTS INTERVENANT A PLEIN TEMPS,
A MI-TEMPS ou A TEMPS PARTIEL DANS LE
FONCTIONNEMENT d. . . . . .
au 31 décembre 1978

Nom et prénoms	Grades	Nature précise des fonctions	Emploi			Observations
			Plein temps	Mi-temps	Temps partiel	
1	2	3	4	5	6	7
						Colonne 3 : Exemple - Commande et réception. - Entretien des ouvrages. - Prêts. - Service reprographie. - Entretien général. - etc. . .

ADDITIF

aux notes du questionnaire sur les ressources documentaires des Universités

H. - Dépenses de personnel et de fonctionnement

39. - Frais de personnel - Les évaluations des frais de personnel doivent être arrêtées par le service responsable des traitements après vérification des annexes 1 et 2 établies au niveau de chaque unité. Elles seront reportées, ainsi que le nombre total des personnels sur le tableau récapitulatif et comparatif : annexe n° 3.

40. - Frais de fonctionnement matériel -

L'agent comptable chef des services financiers en accord avec le secrétaire général de l'université établit le tableau récapitulatif et comparatif annexe n° 3. Ce tableau comporte une colonne réservée aux dépenses effectuées pour les travaux de reliure exécutés à l'extérieur.

J. - Dépenses documentaires

46. - Pour déterminer l'origine des crédits le "sous-total" doit être ventilé en bas de la page 4 de l'inventaire H et J de la façon suivante :

1. Le responsable de l'unité inscrit : le montant des dépenses ayant éventuellement fait l'objet d'un mandatement p : l'administrateur délégué du CNRS.

le montant des dépenses mandatées par l'agent comptable de l'université

2. L'agent comptable chef des services financiers précise les dépenses faites sur crédits de fonctionnement, sur crédits de recherche, éventuellement sur autres ressources. Il établit enfin le tableau récapitulatif et comparatif annexe n° 5.

- Observation importante. Afin de bien préparer l'exploitation des inventaires H et J, l'agent comptable en coordination avec le secrétaire général de l'université doit :
  - collecter les tableaux d'inventaire
  - les vérifier et les compléter
  - établir les annexes n° 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

ANNEXE N° 3

UNIVERSITE

U.E.R.....

I.U.T.....

TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARATIF

DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES : H (Exercice 1978)

Unités dépendant de l'U.E.R. de	Nombre total des personnels	Frais de personnel				Frais de fonct^{t} matériel			Immobilisation	TOTAL GENERAL	OBSERVATION
		Sur budget de l'Etat	Sur autres ressources		TOTAL	Reliure	selon les surfaces	TOTAL			
			de l'Univ.	des Unités							
	(1)	39_1	39_2	39_3		47	40_1		40_2		(1) Colonne 13 de l'annexe 1
TOTAUX											
Section de la B.U.											

Fait le

Signature

UNIVERSITE de

ANNEXE N° 4

TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARATIF

des RESSOURCES DOCUMENTAIRES : H (exercice 1978)

	Nombre total des personnels	Frais de personnel				Frais de fonct^{t} matériel			Immobilisations	TOTAL GENERAL	OBSERVATIONS
		Sur budget de l'Etat	Sur autres ressources de l'Univ.	Sur autres ressources des Unités	TOTAL	Reliure	Selon les surfaces	TOTAL			
		39 1	39 2	39 3		47	40 1		40 2		
UNIVERSITE											
B.U.											

Fait le

Qualité et signature

UNIVERSITE de :

UER .....

IUT .....

ANNEXE n° 5

TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARATIF

DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES : J (exercice 1978)

Unités dépendant de l'UER de..	Dépenses documentaires				Ventilation du total des dépenses selon l'origine des crédits					Observations
					Subv. de l'Etat		Autres ressources		Administration délég. du CNRS	
	Achats de livres	Abonnements périodiques	Autres	Total	Fonct.ent	Recherc.	Université	Unités		
	41	44	45	46						
Totaux										
Section de la B. U.										

Fait le

signature :

ANNEXE N° 6

UNIVERSITE de :

TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARATIF

des RESSOURCES DOCUMENTAIRES : J (exercice 1978)

	Dépenses documentaires				Ventilation du total des dépenses selon l'origine des crédits					OBSERVATIONS
	Achats de livres	Abonnements périodiques	autres	TOTAL	Subvent. Etat fonct.t	Subv. Etat recherche	Aut.ressources Univ.	Aut.ressources Unités	Adm. délégué du C.N.R.S.	
	41	44	45	46						
UNIVERSITE										
B.U.										

Fait le

Qualité et signature

Ministère des Universités

Annexe n° 7

TABLEAU RECAPITULATIF PAR U. E. R. (a) DES BIBLIOTHEQUES (b)

DE L'UNIVERSITE DE .....

Désignation	Adresse	Public desservi par la bibliothèque			Dép.	Etat des collections		Acquisitions en 1978		Périodes
		(c)	(d)	(e)	docum.	(g)	(h)	(i)	(j)	Jours et Heures d'ouverture au public
		Etud.	Enseig.	Cherch.	en 1978 (f)	livres	périod.	livres	périod.	(k)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
I. - UER ressortissant aux disciplines juridiques, économiques et de gestion										
.....	(1)									
II. - UER ressortissant aux disciplines médicales, pharmaceutiques et odontologiques										
.....	(1)									
III. - UER ressortissant aux disciplines littéraires										
.....	(1)									
V. - UER ressortissant aux disciplines scientifiques										
.....	(1)									
V. - I. U. T.										
.....	(1)									
VI. - DIVERS										
.....	(m)									

Rappeler dans ce cadre les jours et heures d'ouverture de la Bibliothèque universitaire (ou de chacune de ses sections).

(a) cf. paragraphe 1 de la notice explicative jointe au questionnaire ;

(b) cf. paragraphe 2 " " " " ;

(c) consigner dans cette colonne les chiffres fournis par les UER (a) au titre de l'enquête en G 16, puis totaliser : par groupe d'UER (selon la répartition prévue en I, II, III, IV, V, VI) en (1), pour l'ensemble de l'Université en (m)

(d) " " " " " en G 17, " "

(e) " " " " " en G 18, " "

(f) " " " " " en J 46, " "

(g) " " " " " en K 49, " "

(h) " " " " " en K 50, " "

(i) " " " " " en L 55, " "

(j) " " " " " en L 56, " "

(k) consigner dans cette colonne les renseignements fournis par les UER en D 20.

UNIVERSITE de

ANNEXE 8

TABLEAU RECAPITULANT LES MOYENS INFORMATISES

DONNANT ACCES A DES RESEAUX DOCUMENTAIRES

(P. 81)

	Existe-t-il un terminal ? Si oui, préciser son type	Principales banques de références bibliographiques interrogées	Principales bases de données factuelles ou numériques interrogées	Observations
UER ... UER ...				
B. U.				

Fait le, ..

Qualité

Signature :

MINISTÈRE
DES UNIVERSITÉS

Inspection Générale
de l'Administration

Inspection Générale
des Bibliothèques

ANNEXE N° II

R A P P O R T

Sur

la mission d'études effectuée en

République Fédérale d'Allemagne

dans le cadre de l'enquête

sur les bibliothèques universitaires

du 14 au 18 janvier 1980

++*+*+*

L. DESGRAVES
Inspecteur Général
des Bibliothèques

T. MALAN
Inspecteur de l'Administration
de l'Education Nationale

J. THILL
Inspecteur Général
des Services administratifs

FEVRIER 1980

Les bibliothèques visitées figurent parmi les bibliothèques les plus modernes existant en Allemagne fédérale : deux dans des universités de création récente (Constance 1964 et Ratisbonne 1965), une dans une université ancienne (Fribourg), la dernière (Hannovre) est l'adjonction à la bibliothèque d'une université ancienne d'une bibliothèque nationale de prêt spécialisée dans les sciences appliquées et les techniques.

Les 4 bibliothèques visitées répondent toutes à une conception intégrée de la documentation mais cette intégration est plus ou moins poussée : à Fribourg la nouvelle bibliothèque centrale est greffée sur une université ancienne qui comprenait 120 bibliothèques d'Instituts; leur nombre est aujourd'hui ramené à 37. A Constance il n'y a aucune bibliothèque de départements, tout est rassemblé dans un vaste dispositif central qui comprend plusieurs espaces spécialisés par grands groupes de disciplines: sciences exactes et sciences sociales. A Ratisbonne la bibliothèque centrale comprend essentiellement les encyclopédies, ouvrages bibliographiques et ouvrages de référence; à proximité des locaux d'enseignement sont situées 12 bibliothèques spécialisées.

A Hannovre la bibliothèque nationale de prêt spécialisée dans les sciences appliquées (T.I.B.) est en même temps la bibliothèque de l'université pour les sciences et les techniques; la séparation de ces deux fonctions est prévue à terme, la T.I.B. devant devenir exclusivement un organisme de prêt. On présentera d'abord les principales caractéristiques spécifiques des bibliothèques universitaires visitées, puis l'organisation du prêt interrégional à l'échelle de la R.F.A.

Des tableaux annexes présentent les principales caractéristiques concernant les fonds documentaires, le personnel, les budgets d'acquisition.

I - CARACTERISTIQUES DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES VISITEES.

1.1. - L'organisation des bibliothèques universitaires fait en R.F.A. l'objet de dispositions législatives au niveau de l'Etat fédéral et des Länder.

.../...

La loi cadre fédérale sur l'enseignement supérieur a prévu une organisation centralisée pour les bibliothèques universitaires et les lois sur l'enseignement supérieur des différents Länder doivent appliquer ces dispositions aux universités de chaque Land. Ainsi, par exemple, la loi de Basse-Saxe (Hannovre) du 1er juin 1978 prévoit que l'ensemble des bibliothèques de l'université constituent une seule organisation, que la bibliothèque centrale doit disposer du catalogue de toutes les sections de bibliothèques et coordonner l'ensemble des acquisitions, que le directeur de la bibliothèque a autorité sur les personnels de toutes les bibliothèques de l'université qui ont le même statut que les personnels de la bibliothèque centrale.

Les bibliothèques d'instituts sont donc vouées au dépérissement ou au regroupement (passage de 120 à 37 bibliothèques d'instituts à Fribourg) dans les cadres intermédiaires des bibliothèques de facultés, ou de départements, qui sont alors considérées comme des sections de la bibliothèque centrale. Le principe de centralisation de l'organisation dans une bibliothèque unique pour les nouvelles universités a été considéré en 1965 comme une "révolution copernicienne" dans les bibliothèques universitaires et appliqué peu à peu aux anciennes universités.

1.2. - La bibliothèque est conçue comme le centre, le coeur de l'université : il en résulte que les sections de la bibliothèque ne doivent pas être trop éloignées des locaux d'enseignement (pas plus de 250 m à Constance). Elle constitue un service central de l'université rattaché directement au chancelier (correspondant au secrétaire général de l'université) au même titre par exemple que le centre de calcul.

Le directeur de la bibliothèque ne fait pas partie du conseil d'université (Sénat) ; il doit y être invité quand il est question des affaire intéressant la bibliothèque. Il est déchargé des tâches de gestion matérielle le budget de la bibliothèque ne comprend que les dépenses d'acquisition ; les dépenses de personnel et les dépenses logistiques figurent au budget des services centraux.

La conception et la construction des nouvelles bibliothèques ont été longuement préparées dans tous les détails : à Fribourg par exemple, le directeur de la bibliothèque a eu une séance de travail hebdomadaire d'une demi-journée pendant 5 ans avec les architectes. Dans ce cas, le principe de centralisation de la documentation a été adopté avant d'être traduit dans la législation du Land.

.../...

Les bibliothèques sont ouvertes aussi bien aux enseignants, aux chercheurs qu'aux étudiants ainsi qu'au public non universitaire : l'accès à la bibliothèque et au prêt est gratuit ; les droits de bibliothèque ont été supprimés et intégrés aux droits d'inscription. Les horaires d'ouverture sont en général très élevés (78 heures par semaine à Fribourg, 73 heures à Constance) et les fermetures annuelles très limitées.

La surface des différentes installations des bibliothèques paraît largement calculée : 1 000 places à Constance pour 3 800 étudiants et une capacité théorique de 6 000 étudiants. Elles offrent différents espaces de travail adaptés aux différents besoins : carrels individuels, salles de travail de groupe, grandes salles de lecture, parfois cafétéria et salle de détente.

1.3. - Il y a une tendance générale à l'automatisation du prêt et du catalogage souvent sous forme de microfiches. L'automatisation du prêt permet aussi de déterminer les besoins d'achat en fonction du nombre des demandes de prêt de tel ou tel ouvrage, de faire automatiquement les lettres de rappel, d'informer immédiatement chaque lecteur sur l'état de ses emprunts, la disponibilité des ouvrages, d'effectuer des réservations. Elle a permis avec le même personnel de passer de 400 000 à 650 000 commandes par an.

1.4. - Les statuts des personnels sont unifiés quelle que soit l'affectation de ces personnels, à la bibliothèque centrale ou aux bibliothèques périphériques ; leur gestion est assurée par le directeur de la B.U., les emplois figurent au budget des services centraux.

Les personnels spécialistes ont souvent une double qualification un diplôme de maîtrise ou de 3ème cycle dans une discipline et un diplôme de bibliothécaire. A Constance les bibliothécaires spécialistes ont une affectation par discipline mais aussi par type de tâches administratives : tous doivent exercer successivement toutes les catégories de tâches administratives.

1.5. - Les fonds sont très riches ; dans les universités nouvelles des fonds très importants ont été constitués en peu d'années. Du fait de l'unité de gestion, des rotations des collections assez importantes peuvent être assurées entre bibliothèque centrale et bibliothèques périphériques ; à Ratisbonne par exemple, une cote spéciale

.../...

indique la localisation de l'ouvrage et peut être modifiée quand celle-ci change : 30 000 changements y sont effectués par an.

Les dotations en documentation constituent un élément de la politique de recrutement des professeurs : un professeur que l'université veut employer se voit offrir une dotation initiale qui peut aller de 10 000 jusqu'à 50 000 D.M (environ 119 000 F). Il peut utiliser par ailleurs chaque année de 2 000 à 5 000 D.M (4 700 à 11 900 F) pour des achats documentaires. Ces achats sont en général négociés avec les responsables spécialisés de la bibliothèque qui suggèrent au professeur d'envisager d'autres achats quant la bibliothèque dispose déjà des ouvrages demandés, mais sans toutefois réduire la dotation envisagée. Le montant de ces dotations initiales très importantes pour les professeurs concernés, reste faible par rapport à l'ensemble des acquisitions : à Constance par exemple cette dotation initiale n'a représenté que 90 000 D.M en 1978 sur un volume total d'acquisition de 4 200 000 D.M.

Les enseignants peuvent par ailleurs utiliser le cas échéant des reliquats de crédits de recherche ou d'enseignement à des achats documentaires.

1.6. - Toutefois, dans tous ces cas, que les achats soient effectués par les enseignants eux-mêmes ou par les responsables de la bibliothèque agissant soit à la demande des enseignants soit de leur propre initiative, que ces achats soient négociés ou non avec les responsables de la bibliothèque (qui ont parfois, comme à Fribourg, un droit de veto sur les acquisitions les plus coûteuses) de façon à éviter les duplications excessives, les ouvrages sont considérés comme appartenant à la bibliothèque; ils sont catalogués par elle et accessibles en principe aux étudiants. Les factures sont adressées aux services centraux de l'université.

Les achats sont effectués principalement par les spécialistes de la bibliothèque (85% à Constance par exemple); il existe peu de commissions spécialisées; les moyens financiers dont disposent les bibliothèques allemandes leur permettent en général d'acquérir ce que les enseignants leur demandent.

.../...

Par ailleurs les bibliothécaires ont souvent à la fois un diplôme scientifique et un diplôme de bibliothécaire ce qui leur donne autorité vis-à-vis des enseignants, facilite une concertation informelle entre eux et amène les enseignants à ne pas contester les achats qu'ils décident.

Pour justifier l'emprise de l'administration centrale de la bibliothèque sur les acquisitions des enseignants, il est nécessaire que les délais de mise à disposition des ouvrages acquis soient très brefs; à Fribourg, ces délais ont pu être réduits pour les ouvrages reliés à trois semaines entre l'arrivée et la mise en service. A Constance ce délai est de 80 jours, y compris pour les livres brochés.

1.7. - L'accès libre aux rayons tend à se généraliser, y compris, dans certaines limites, l'accès aux magasins : même là où n'existe pas de système de contrôle magnétique (en place à Fribourg, mais non à Constance) le nombre des disparitions d'ouvrages reste assez faible (1,5% de l'ensemble du fonds à Constance pour dix ans de fonctionnement). Partout le souci d'assurer la plus grande accessibilité possible des ouvrages l'emporte sur le souci de leur sécurité.

Un objectif essentiel est de faciliter le repérage des ouvrages en libre accès, ce qui se traduit par un important effort de signalisation et une importante activité de récolement ; le recours au catalogue peut ainsi être réduit sauf dans le cas de Ratisbonne où on a évalué que 86% des lecteurs utilisaient le catalogue (disponible partout dans son ensemble sous forme de microfiches) du fait de la dissémination des ouvrages en 12 salles spécialisées; chaque ouvrage est affecté d'une 2e cote indiquant sa localisation et cette cote est modifiée quand l'ouvrage est changé de salle. La bibliothèque de la ville dispose aussi d'un exemplaire du catalogue de la B.U.

Les enseignants sont invités 2 à 3 mois avant le début du semestre à faire connaître leur programme et leur bibliographie pour faciliter les achats de la bibliothèque et aussi pour permettre la constitution de collectionsd'ouvrages de ces bibliographies mises en accès libre sur des étagères spécialement destinées à cet effet à la disposition des étudiants.

A Fribourg, en Droit, les éditions nouvelles des ouvrages de référence les plus usuels sont placées sur des tables de consultation à côté des rayons; fixés sur ces tables, qui sont situées dans des endroits très visibles, les ouvrages ne peuvent être emportés mais peuvent être comparés aux éditions plus anciennes qui peuvent être empruntées par les étudiants.

II - L'ORGANISATION DU PRET INTERREGIONAL EN R.F.A. ET LA BIBLIOTHEQUE DE HANNOVRE.

(Techniche Informationbibliothek - T.I.B.)

2.1. - Cette organisation doit tenir compte de la structure décentralisée de la R.F.A., de l'autonomie des Länder par rapport à l'Etat fédéral dans le domaine de l'éducation et de la culture, de l'autonomie des universités.

Un rôle central de coordination et d'impulsion est joué par la Deutsche Forschung Gemeinschaft (D.F.G.).

Le comité des bibliothèques de la D.F.G. a défini un certain nombre de recommandations dans un rapport publié en 1975 "Überregionale Literaturversorgung von Wissenschaft und Forschung". Il a notamment défini plusieurs catégories de bibliothèques du point de vue du prêt:

- Un nombre réduit de bibliothèques nationales de prêt spécialisées par grands groupes de disciplines (4 actuellement)
- Un nombre plus important de centres documentaires spécialisés (Sondersammelgebiete) 80 actuellement.
- Enfin des bibliothèques spécialisées, elles-mêmes classées en 3 catégories selon que leurs collections sont plus ou moins disponibles pour le prêt interrégional, sont chargées d'assurer une fonction complémentaire ou subsidiaire de prêt dans leur spécialité.

Toutes ces bibliothèques reçoivent une aide de la D.F.G. d'importance et de durée variables selon leur fonction dans le réseau de prêt interrégional.

.../...

2.2. - Il existe actuellement 4 bibliothèques centrales de prêt spécialisées : leur réseau ne recouvre pas encore tout le champ des disciplines.

. Hannovre pour les sciences appliquées (1959)
. Cologne pour la médecine (1969)
. Kiel pour les sciences économiques (1966)
. Bonn pour les sciences agronomiques (1962).

L'ensemble de ces bibliothèques reçoit 10 millions D.M par an pour les acquisitions documentaires.

2.3. - La bibliothèque de prêt de Hannovre (T.I.B.) a été constituée en 1959 à partir de la bibliothèque de l'université technique de Hannovre, seule bibliothèque des 9 universités techniques de R.F.A. à avoir été épargnée par la guerre. Elle est spécialisée dans les techniques et les sciences appliquées, principalement mathématiques, physique et chimie; elle exclut pour le moment la biologie sauf dans ses applications, le traitement des eaux par exemple.

Elle cherche à rassembler trois types de documents :

- l'ensemble des ouvrages, manuels et périodiques allemands et étrangers pour les langues courantes (anglais essentiellement).

- la littérature "grise" ou "souterraine" hors commerce: comptes-rendus de colloques, catalogues industriels, etc...,ce qui implique un important réseau de relations.

- la littérature publiée dans des langues "rares", essentiellement d'Europe de l'est et d'Extrême-Orient (1 000 périodiques japonais) pour lesquelles elle a un service de traduction. Pour les autres langues, notamment le français (600 revues), elle fait appel au centre international de traduction de Delft.

La T.I.B. est financée à 30 % par l'Etat fédéral, à 70% par les Länder (dont 25 % par le Land de Basse-Saxe-Hannovre).

.../...

Le choix des acquisitions est fait par les bibliothècaires spécialistes.

La T.I.B. reçoit environ 1 600 bons de commandes par jour; ces bons de commandes sont achetés auparavant auprès d'elle par les utilisateurs (5 D.M par commande , donnant droit à 16 pages de photocopies, ce qui correspond au maximum de la très grande majorité des demandes). Elle peut satisfaire immédiatement 80 % des demandes; les 20 % de demandes non satisfaites correspondent soit à des commandes adressées par erreur à la T.I.B. - elles sont renvoyées à d'autres bibliothèques - soit à des documents que la T.I.B. devrait avoir et qu'elle se procure alors.

Près de 90 % des prêts se font sous forme de photocopies, 10 % par envoi d'ouvrages pour un prêt de 4 semaines.

80 % des demandes pourraient être satisfaites avec 3 000 périodiques et 50 000 ouvrages (alors que la T.I.B. dispose de 17 000 périodiques et 950 000 ouvrages).

La majorité des ouvrages de la T.I.B. sont en magasin, 60 000 en libre accès avec ceux de la B.U. : le magasin est facilement accessible en fonction des besoins exprimés par les usagers locaux; les domaines de spécialité de la T.I.B. se renouvelant rapidement, une part importante des fonds peut être rapidement archivée.

2.4. - Outre les bibliothèques centrales de prêt spécialisées, il existe un réseau de centres documentaires spécialisés (Sondersammelgebiete) au nombre actuel de 90, définis par la Deutsche Forschung Gemeinschaff (D.F.G.) et répartis entre une vingtaine de bibliothèques, dont 16 bibliothèques d'université . Ces centres reçoivent de la D.F.G. 600 000 D.M par an pour des acquisitions documentaires très spécialisées, destinées au prêt interrégional: en 1976 cette dotation représentait environ 25 % des acquisitions des bibliothèques concernées. La participation de la D.F.G. au financement des acquisitions est assurée à long terme, l'objectif étant d'obtenir que dans au moins une bibliothèque de la R.F.A. figure la documentation la plus exhaustive possible dans chaque domaine de spécialité.

.../...

Une évaluation de l'efficacité du système est effectuée depuis 1969 : les fiches correspondant aux demandes non satisfaites sont adressées à un office de coordination auprès de la bibliothèque d'Etat de Berlin qui les répartit entre les centres documentaires spécialisés, la D.F.G. assurant des moyens complémentaires pour l'acquisition de cette documentation.

2.5. - Enfin une troisième catégorie de bibliothèques spécialisées est également aidée par la D.F.G : celle-ci leur donne une aide à court terme, destinée à compléter leurs fonds, à acquérir les instruments de bibliographie, de catalogage, de reproduction nécessaires à l'exercice d'une fonction complémentaire de prêt interrégional. Ces bibliothèques interviennent donc en complément et à titre subsidiaire des centres documentaires spécialisés.

2.6. - Par ailleurs pour le prêt des périodiques, il est possible de faire appel au catalogue collectif de périodiques de Berlin qui comprend 150 000 titres de périodiques et peut indiquer la localisation en R.F.A. du périodique recherché.

TABLEAUX

I Importance des fonds documentaires

II Budgets d'acquisition (livres, périodiques et reliure)

III Personnel

IV Liste des centres documentaires spécialisés subventionnés par la DEUTSCHE FORSCHUNG GEMEINSCHAFT (D. F. G.)

V Moyens mis par la D. F. G. à la disposition des centres documentaires spécialisés, des bibliothèques centrales spécialisées, et autres bibliothèques spécialisées de 1965 à 1974.

I - Importance des fonds documentaires

	Livres (volumes)	Périodiques (titres)	Autres
Hanovre	950 000 (dont 2/3 TIB 1/3 BU)	17 000 dont 3 000 en langue allemande - 1 000 japonais - 600 français	400 000 microfiches et microfilms (thèses américaines ne sont plus achetées systématiquement sous cette forme à cause de leur coût : 9 dollars pour une thèse)
Bibl. d'Instituts	701 000		1 500 000 brevets (brevets allemands)
Ratisbonne	1 000 000 accroissement 150 000 volumes par an	9 000	
Constance	900 000 (thèses et périodiques inclus) dont 780 000 en libre accès (605 000 titres 70 000 thèses)	6 500 (dont 3 990 en libre accès et 4 415 étrangers)	
Fribourg	2 000 000 * * accroissement annuel (livres et périodiques) 55 000 titres	7 000	

II - Budgets d'acquisition (1979) en D. M.

Livres + Périodiques + Reliure

		Ratios Dépenses par étudiant
Hanovre Université	1 000 000	
Hanovre TI B	1 760 000	
Hanovre subvention Deutsche Forschung Gemeinschaft	130 000	
Total HANOVRE	2 890 000	
+ Bibliothèques d'Instituts	1 060 000	
RATISBONNE (15 000 étudiants)	3 000 000 (dont 12 % à la bibliothèque centrale ; 7 000 000 DM de dotation initiale en 1964)	200 DM
CONSTANCE 3 800 étudiants (capacité d'accueil prévue : 6 000 étudiants)	4 200 000 (en croissance régulière depuis 1968 : 2 300 000 DM, dont 90 000 pour les dotations de professeurs)	1 105 DM
FRIBOURG 18 000 étudiants	4 600 000	255 DM

III - Personnel

	Total	dont spécialistes
Hanovre université	73	
Hanovre T. I. B.	141 (dont 9 payés sur crédits extérieurs)	20
Total	214	
Ratisbonne (15 000 étudiants)	200 (dont 50 gardiens de salles)	18
Constance (5 800 étudiants)	111 (dont 55 diplômés) (80 en 1966 date d'ouvertute de la bibliothèque)	15
Fribourg (18 000 étudiants)	135 (+ 30 dans les Instituts, ancien statut)	14

A N N E X E 4

****

Liste des Centres documentaires spécialisés

et des Bibliothèques centrales de prêt

°°°

0	Allgemeine und vergleichende Religionswissenschaft		UB Marburg
1	Theologie		UB Tübingen
2	Rechtswissenschaft[1])		SB Berlin
	2,1	Seerecht	UB Hamburg
	2,2	Kriminologie	B des Instituts für Kriminologie der Universität Tübingen (Leihverkehr über UB Tübingen)
	2,3	Atomenergierecht	B des Instituts für Völkerrecht der Universität Göttingen (Leihverkehr über UB Göttingen)
3	Wirtschafts- und Sozialwissenschaften. Politik		
	3,1	Volkswirtschaft und Weltwirtschaft	ZB der Wirtschaftswissenschaften Kiel
	3,2	Betriebswirtschaft	UB Köln
	3,3	Versicherungswesen	UB Köln
	3,4	Sozialwissenschaften	UB Köln
	3,5	Geschichte und Theorie des Pressewesens	UB Bremen
	3,6	Politik. Friedensforschung	UB Hamburg
	3,7	Verwaltungswissenschaften	UB Hamburg
	3,8	Kommunalwissenschaften	Senatsbibliothek Berlin
4	Medizin		ZB der Medizin Köln
	4,1	Anthropologie	ZB der Medizin Köln
5	Philosophie. Psychologie. Pädagogik		
	5,1	Philosophie	UB Erlangen
	5,2	Psychologie	UB Saarbrücken
	5,21	Parapsychologie	Institut für Grenzgebiete der Psychologie und Psychohygiene Freiburg (Leihverkehr über UB Freiburg)
	5,3	Pädagogik	UB Erlangen
6/7	Sprachen und Kulturen		
	6,10	Altertumswissenschaft, Allgemeines	SB München
	6,11	Prähistorie	SB München
	6,12	Klassische Altertumswissenschaft einschl. Alte Geschichte	SB München
	6,13	Mittel- und Neulateinische Philologie	SB München
	6,14	Klassische Archäologie	UB Heidelberg
	6,15	Byzantinistik. Neuzeitliches Griechenland	SB München

[1]) Für speziellere Literatur zum ausländischen und internationalen Recht stehen im übrigen die Präsenzbibliotheken der juristischen Max Planck-Institute nach Maßgabe ihrer Benutzungsbedingungen zur Verfügung.

6,20	Orientalistik, Allgemeines	SB Berlin
6,21	Aegyptologie	UB Heidelberg
6,22	Keilschriftwissenschaft und verwandte Gebiete	UB Tübingen
6,23	Semitistik, Islamwissenschaft und verwandte Fächer	UB Tübingen
6,231	Nicht-konventionelle Materialien aus dem Vorderen Orient	Bibliothek des Deutschen Orient-Instituts Hamburg
6,24	Indologie	UB Tübingen
6,25	Sinologie, Japanologie, Südostasienkunde	SB Berlin
6,251	Nicht-konventionelle Materialien aus Ost- und Südostasien	Bibliothek des Instituts für Asienkunde Hamburg
6,26	Altaistik, Paläoasiatische Sprachen und Literaturen	UB Göttingen
6,31	Afrika südlich der Sahara	UB Frankfurt
6,32	Ozeanien	UB Frankfurt
6,33	Indianer- u. Eskimosprachen u. -kulturen	UB Hamburg
7,11	Allgemeine und vergleichende Sprachwissenschaft	UB Frankfurt
7,12	Allgemeine und vergleichende Literaturwissenschaft	UB Frankfurt
7,13	Allgemeine und vergleichende Volkskunde	UB Frankfurt
7,20	Germanistik, Allgemeines	UB Frankfurt
7,21	Deutsche Sprache und Literatur	UB Frankfurt
7,22	Skandinavien	UB Kiel
7,23	Niederlande (einschl. Afrikaans)	UB Münster
7,25	Anglistik, Allgemeines. Gross-Britannien. Commonwealth insgesamt	UB Göttingen
7,26	Nordamerika (USA und Kanada)	UB Göttingen
7,27	Irland (einschl. Keltologie)	UB Göttingen
7,28	Republik Südafrika	UB Göttingen
7,29	Australien. Neuseeland	UB Göttingen
7,30	Romanistik, Allgemeines	UB Bonn
7,31	Französische Sprache und Literatur	UB Bonn
7,32	Italienische Sprache und Literatur	UB Bonn
7,33	Belgien. Luxemburg	UB Köln
7,34	Spanien	UB Hamburg
7,35	Portugal	UB Hamburg
7,36	Ibero-Amerika	B des Ibero-Amerikanischen Instituts Berlin
7,37	Rumänien	SB München
7,40	Slawische und Baltische Sprachen und Literaturen, Allgemeines	SB München
7,41	Sowjetunion	SB München
7,42	Polen. Tschechoslowakei. Bulgarien. Jugoslawien. Albanien	SB München

	7,43	Baltische Länder insgesamt. Lettland. Litauen	SB München
	7,50	Finno-Ugristik, Allgemeines	UB Göttingen
	7,51	Finnland	UB Göttingen
	7,52	Ungarn	UB Göttingen
	7,53	Estland (außer Sprache und Literatur)	SB München
		Estnische Sprache und Literatur	UB Göttingen
	7,6	Wissenschaft vom Judentum. Israel	UB Frankfurt
8	Geschichte		SB München
	8,1	Militärwissenschaftliche und kriegstechnische Literatur über die Zeit ab 1900	B für Zeitgeschichte Stuttgart
	8,2	Nicht-konventionelle Materialien zur Zeitgeschichte	B für Zeitgeschichte Stuttgart
9	Kunst		
	9,0	Kunstwissenschaft, Allgemeines	UB Heidelberg
	9,1	Mittlere und neuere Kunstgeschichte	UB Heidelberg
	9,2	Musikwissenschaft	SB München
	9,3	Theaterwissenschaft	UB Frankfurt
10	Allgemeine und vergleichende Völkerkunde		UB Frankfurt
11	Naturwissenschaften insgesamt		UB Göttingen
12	Biologie		Senckenb. B.
	12,1	Botanik	Senckenb. B.
	12,2	Zoologie	Senckenb. B.
13	Geologie. Mineralogie. Bodenkunde		UB Göttingen
	13,1	Regionale Geologie	B der Bundesanstalt für Bodenforschung Hannover
14	Geographie		UB Göttingen
	14,1	Kartographisches Schrifttum	SB Berlin
15	Chemie		
	15,1	Theoretische Chemie und Biochemie	UB Göttingen
	15,2	Angewandte Chemie u. chemische Technik	TIB Hannover
	15,3	Pharmazie	BTU Braunschweig
16	Physik		
	16,11	Theoretische Physik	UB Göttingen
	16,12	Astronomie. Astrophysik. Weltraumforschung	UB Göttingen
	16,13	Geophysik	UB Göttingen
	16,14	Meteorologie	B des Zentralamtes des Deutschen Wetterdienstes Offenbach
	16,15	Physik des Meeres	B des Deutschen Hydrographischen Instituts Hamburg
	16,2	Angewandte und Technische Physik	TIB Hannover

17	Mathematik		
	17,1	Reine Mathematik	UB Göttingen
	17,2	Angewandte Mathematik	TIB Hannover
	17,3	Geodäsie und Vermessungswesen	BTU Berlin
18	Systeme. Kybernetik. Futurologie		BTU Berlin
19	Ingenieurwissenschaften		TIB Hannover
	19,1	Wasserfahrzeuge	UB Hamburg
20	Architektur. Städtebau, Landesplanung, Raumordnung		
	20,1	Architektur	BTU Berlin
	20,2	Städtebau, Landesplanung, Raumordnung	BTU Berlin
	20,21	Nicht-konventionelle Materialien zu Städtebau, Landesplanung, Raumordnung aus dem deutschsprachigen Bereich	Senatsbibliothek Berlin
21	Landwirtschaft. Gartenbau. Fischerei		
	21,1	Landwirtschaft	ZB der Landbauwissenschaft Bonn
	21,2	Gartenbau	ZB der Landbauwissenschaft Bonn
	21,3	Küsten- und Hochseefischerei	UB Hamburg
22	Veterinärmedizin. Allgemeine Parasitologie		TiHB Hannover
23	Forstwissenschaft		UB Göttingen
24	Wissenschaftslehre. Buch- und Bibliothekswesen		UB Göttingen
25	Universale wissenschaftliche Zeitschriften		UB Göttingen
26	Ausländische Zeitungen		SB Berlin
27	Amtsdrucksachen		SB Berlin
28	Karten		
	28,1	Topographische Karten	SB Berlin
	28,2	Angewandte Karten	UB Göttingen
	28,3	Karten zur regionalen Geologie	B der Bundesanstalt für Bodenforschung Hannover
	28,4	Seekarten	B des Deutschen Hydrographischen Instituts Hamburg
29	Germanica (fremdsprachige Druckwerke des Auslands über Deutschland)		Deutsche Bibliothek Frankfurt
30	Literatur zu audio-visuellen Medien		UB Bochum
31	Ausländische Schulbücher		B des Internationalen Schulbuch-Instituts Braunschweig

Abkürzungen

B	Bibliothek
UB	Universitätsbibliothek
SB	Staatsbibliothek
TIB	Technische Informationsbibliothek
ZB	Zentralbibliothek
BTU	Bibliothek der Technischen Universität
TiHB	Bibliothek der Tierärztlichen Hochschule

A N N E X E 5

******

Apports de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (D F G)
aux Centres documentaires spécialisés, aux Bibliothèques
centrales de prêt spécialisées et aux Bibliothèques spécialisées
(1965 - 1974)

°°°

ANLAGE I

BEWILLIGUNGEN DER DEUTSCHEN FORSCHUNGSGEMEINSCHAFT FÜR SONDERSAMMELGEBIETE, ZENTRALE FACHBIBLIOTHEKEN UND SPEZIALBIBLIOTHEKEN IN DEN JAHREN 1965—1974[1])

	Personal (DM) Personnel	Literaturerwerbung (DM) Achats documentaires	Geräte (DM) Matériel	Sonstige Sachkosten und Reisekosten (DM) Fonctionnement et déplacements
1. *Sondersammelgebiete*				
1965	—	1.018.600	—	—
1966	—	1.074.800	—	—
1967	—	1.146.300	—	95.000
1968	25.000	1.418.400	—	80.000
1969	28.400	1.408.500	—	—
1970	31.500	1.448.700	—	48.500
1971	42.300	1.613.400	—	—
1972	51.800	2.142.800	—	—
1973	64.000	2.460.100	—	3.800
1974	301.200	2.418.900	—	15.100
	544.200	16.150.500	—	242.400
2. *Zentrale Fachbibliotheken* (Technische Informationsbibliothek, Zentralbibliothek der Landbauwissenschaft, Zentralbibliothek der Wirtschaftswissenschaften, Zentralbibliothek der Medizin)				
1965	51.900	565.000	—	—
1966	59.000	605.000	—	7.500
1967	37.200	485.000	—	—
1968	84.700	345.900	—	—
1969	209.800	521.000	—	81.200
1970	452.500	561.500	4.400	54.000
1971	513.800	776.700	3.400	38.000
1972	515.700	891.700	—	89.000
1973	801.500	1.182.500	295.300	63.000
1974	1.147.600	1.133.500	38.200	102.500
	3.873.700	7.067.800	341.300	435.200

	Personal (DM)	Literatur-erwerbung (DM)	Geräte (DM)	Sonstige Sach-kosten und Reisekosten (DM)
3. *Spezialbibliotheken*				
1965	—	—	—	—
1966	—	15.000	—	—
1967	92.900	17.300	—	1.900
1968	170.700	15.000	—	2.100
1969	193.300	30.000	—	4.000
1970	238.300	71.200	—	5.000
1971	239.800	216.500	15.100	31.700
1972	418.500	377.300	25.000	45.300
1973	564.000	564.600	15.900	22.700
1974	669.400	845.000	18.500	51.000
	2.586.900	2.202.100	74.500	213.700
Summe: Total	7.004.800	25.420.400	415.800	891.300

Insgesamt wurden im angegebenen Zeitraum DM 33.732.300 bewilligt. Die eigenen Aufwendungen der Bibliotheken für die überregionalen Sammelschwerpunkte (Personal-, Erwerbungs-, Sachkosten) sind in dieser Summe nicht enthalten.

[1]) Für den davor liegenden Zeitraum vgl. D. Oertel: Gesamtübersicht über die Förderungsmaßnahmen. In: Fünfzehn Jahre Bibliotheksarbeit der Deutschen Forschungsgemeinschaft 1949-1964. ZfBB Sonderh. 4. Frankfurt: Klostermann 1966, S. 162-186.

MINISTERE
DES UNIVERSITES

Inspection Générale
de l'Administration

Inspection Générale
des Bibliothèques

ANNEXE N° III

RAPPORT

sur

la mission d'études effectuée en

GRANDE-BRETAGNE

en vue de la préparation du rapport sur

les Bibliothèques d'U. E. R.

R. GUILLO
Inspecteur Général
de l'administration

G. LAVERGNE DE CERVAL
Inspecteur de l'administration

M. THOMAS
Inspecteur Général des Bibliothèq

FEVRIER 1980

1. - Etablissements visités

La structure très diversifiée des Universités anglaises et, par suite de leurs bibliothèques, nous a incités à visiter deux des plus grandes et des plus anciennes universités (Londres et Cambridge) où la présence d'un grand nombre de bibliothèques reflète le caractère fédéral des universités dont elles font partie, et une université récente (University of East Anglia, Norwich) où il n'existe qu'une seule bibliothèque universitaire centrale, à l'exception de toute bibliothèque de faculté ou de département d'une importance tant soit peu significative.

Il convient de remarquer que, pour des raisons historiques et sociologiques, il existe dans le Royaume-Uni, d'une université à une autre, de profondes différences, non seulement de structure mais de terminologie, dont il faut toujours tenir compte. C'est ainsi, par exemple, que le terme de "Collège" ne recouvre pas à Londres et à Cambridge la même réalité, et, par suite, que la bibliothèque d'un "college" de l'Université de Londres ne peut à

.../...

aucun point de vue être valablement comparée à celle d'un "college" de Cambridge. Nous laisserons d'ailleurs totalement ces dernières en dehors du champ de notre compte-rendu.

2 . - Londres

1) l'Université de Londres est un établissement de type fédéral, dont les membres sont les divers "colleges" ou "schools", dotés chacun d'une large autonomie administrative. A la différence de ce qui se passe à Cambridge, la totalité de l'enseignement universitaire est dispensée dans les "colleges" ou "schools".

Certains sont largement pluridisciplinaires, d'autres spécialisés dans quelques disciplines ou groupes de disciplines seulement. Les premiers (par exemple University College) représentent en fait de petites universités, les seconds (par exemple la London School of Economics) devraient plutôt, sur le plan de l'enseignement, être comparés à nos grandes écoles (au concours d'entrée près) ou à nos Instituts (Institut des Sciences politiques par exemple). Il est toutefois important de souligner que l'Université a seule la responsabilité de la collation des grades universitaires.

2) Cet état de choses, joint à la grande dispersion géographique des "colleges" devait tout naturellement amener chacun d'eux à créer, et développer, sa bibliothèque propre.

.../...

Certaines, en raison de leur spécialisation et de la richesse de leurs fonds, ont été amenées à jouer un rôle particulièrement important dans l'Université. Les bibliothèques centrales de celles-ci leur ont dans une large mesure laissé un monopole de fait, ou tout au moins une excellence reconnue, dans leurs spécialités respectives. Cette prééminence leur a même valu parfois de prendre une importance nationale. C'est le cas notamment des bibliothèques de la "London School of Economics" et de la bibliothèque de la "London School of Oriental and African Studies" (voir ci-dessous).

3) - A côté de ces bibliothèques, existe une bibliothèque centrale, la "London University Library", dont les collections très importantes constituent un "renfort" (back-up) à celles des bibliothèques des "colleges". Ce rôle explique qu'environ une moitié seulement des étudiants de l'Université s'inscrivent à la bibliothèque centrale, l'autre moitié se contentant des ressources du "college" où tout étudiant est obligatoirement inscrit par ailleurs. A côté d'elle (et dirigé par la même personne) on trouve un organisme technique de coopération dit "Central Library Services" disposant de ressources propres. Cette coopération, de nature essentiellement volontariste se traduit dans les faits par :

- l'élaboration de catalogues collectifs
- la réunion de commissions spécialisées proposant une planification des achats par discipline.
- l'activité d'un service central d'information
- la gestion du prêt inter-bibliothèques
- la centralisation (partielle) des commandes
- l'attribution de petites subventions aux "colleges" pour achats exceptionnels.
- l'étude générale des problèmes de personnel.

.../...

- le catalogage des documents audio-visuels
- l'élaboration d'un guide des bibliothèques de l'Université

etc.....

A ces diverses activités s'ajoute la gestion

- d'une bibliothèque de stockage (Depository Library) où les bibliothèques peuvent déposer leurs surplus sans en perdre la propriété ni l'usage éventuel.

- d'une bibliothèque dite "extra-murale" (depuis 76/77) destinée à aider les bibliothèques scolaires et certains établissements d'enseignement (type: universités du 3e âge, écoles normales, écoles d'assistantes sociales, etc....).

4.) - L'Université de Londres tire la très grande majorité de ses ressources de la subvention qui lui est attribuée annuellement et de façon globale par l'U.G.C.

Cette subvention est ensuite répartie, toujours globalement, par les instances fédérales de l'Université (dans le complexe fonctionnement desquelles il est inutile d'entrer ici) entre les "colleges" d'une part et la Bibliothèque centrale d'autre part, cette dernière étant administrativement considérée de la même manière qu'un "college" déterminé. Les "colleges" répartissent ensuite, à leur gré, les sous-enveloppes à eux attribuées, entre leurs départements d'enseignement et leurs bibliothèques. Ils sont seuls juges des modalités de répartition tant des crédits de fonctionnement que des crédits de personnel (cette latitude s'applique surtout à la

.../...

création de postes et à l'engagement des personnes, les échelles de traitement étant fixées dans le cadre de conventions collectives). Dans chaque bibliothèque, les crédits d'achat sont en général répartis entre les diverses disciplines, sous la responsabilité du bibliothécaire en chef, le choix des ouvrages étant finalement confié à des bibliothécaires spécialistes, éventuellement assistés dans cette tâche par des commissions spécialisées composées d'enseignants, mais aux délibérations desquelles participe toujours le bibliothécaire spécialisé.

5) - Les quelques chiffres ci-dessous mettent en lumière le poids relatif de la bibliothèque centrale et des bibliothèques de "colleges".

Au cours de l'année universitaire 75-76 leurs dépenses en livres, périodiques, reliures, frais divers de fonctionnement (à l'exclusion de l'entretien des bâtiments, des dépenses de fluides, et du personnel de maintenance) se sont élevées à :

.../...

	Personnel £	Livres £	Périod. £	Reliure £	Divers £	Total £
Bibliothèque universitaire de Londres (Senate House) £	515 927	108 688	70 377	37 390	26 492	758 87
(chiffres passés en 1978/79) à	645 000	140 343	113 000	47 690	?	
Bibliothèques des "colleges" (44) (1)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
(dont à titre d'exemple)						
- University College	(300 271)	(87 864)	(116 235)	(17 806)	(10 803)	(532 97
- London School of Economies	(297 977)	(75 091)	(30 985)	(37 016)	(5 063)	(446 13
- School of Oriental and African Studies (2)	(226 439)	(98 493)	(22 545)	(18 836)	(6 045)	(372 35
Totaux 75/76 pour les 44 colleges	2820 917	756 301	773 434	231 919	115 688	4738 25
Totaux 75/76 Bibl. universitaires + 44 colleges	3336 844	864 989	843 434	269 309	182 180	5496 75
			2 159 912			

(1) Ces chiffres tirés de Statistics of Education, Universities (vol. 6, 1976), London, U.G.C., 1979. ne prennent pas en compte les dépenses documentaires de 20 colleges, sur un total général de 64, signalés dans le Guide to admission to libraries in the Univ. of London, 1979

(2) Pour ces trois établissements, les chiffres de 1978/79 ne sont pas encore disponibles.

- Faute de posséder, pour 78-79 la totalité des données résumées ci-dessus, nous nous contenterons d'indiquer que si les dépenses de livres et périodiques de la Bibliothèque centrale, représentaient en 75/76 par tête d'étudiant inscrit à l'Université un montant de £ 4,83 (£ 179 065 pour 37 060 étudiants), ces mêmes dépenses représentent en 78/79 un montant de £4,93 (£253 343 pour 51 311 étudiants).

Compte tenu de l'augmentation du prix des livres et abonnements, ceci représente bien entendu une chute considérable.

3. - Cambridge

1. De type fédéral, elle aussi, l'Université de Cambridge est dôée d'une structure plus compliquée encore que celle de l'Université de Londres, et ses multiples bibliothèques sont incorporées à trois types différents d'établissements.

-a) Bibliothèques centrales de l'Université

Il en existe trois :

- University Library
- Scientific Periodical Library
- University Medical Library

Elles sont situées dans des locaux différents, mais d'un point de vue administratif elles relèvent toutes trois de l'organisme exécutif central de l'Université (General Board of Faculties) et sont placées sous l'autorité d'un même bibliothécaire en chef appelé "University Librarian".

Les deux dernières peuvent donc être à cet égard assimilées à des "sections" d'une B.U. française . Leurs crédits annuels de fonctionnement (à l'exclusion de ceux concernant l'entretien des bâtiments, les dépenses de fluides et la maintenance) et de personnel leur sont attribués par le General Board sur la proposition du "Librarian"(qui en est membre de droit). Le fonctionnement des trois bibliothèques centrales est contrôlé par un comité dit "Library Syndicate" dont les membres sont désignés par le General Board (conseil d'administration de l'Université) le "Senat" (assemblée des professeurs) et divers organismes universitaires : le bibliothécaire en chef "University Librarian" est ex-officco le secrétaire-rapporteur

.../...

du "Library Syndicate".

L'University Library emploie 240 à 250 personnes dont environ 40 ont des titres universitaires, souvent (et de plus en plus fréquemment) accompagnés d'un diplôme professionnel délivré par une "library school".

b) bibliothèques des "Faculties" et "Departments"

Au nombre de 53, elles dépendent chacune du département ou faculté dont elles font partie. Elles possèdent des collections en rapport avec les enseignements dispensés dans ces derniers, qui décident, à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire à eux attribuée par le "General Board" des crédits destinés au fonctionnement de leurs bibliothèques respectives.

Chacune de ces bibliothèques est gérée par une équipe spécialisé ayant à sa tête un responsable (parfois bibliothécaire professionnel possédant des titres universitaires, mais le plus souvent enseignant) assisté d'un professionnel.

c) Bibliothèques des "Colleges"

A Cambridge les "colleges" sont des établissements dont la tâche essentielle est d'héberger les étudiants et de leur procurer dans la poursuite de leurs études, l'aide et le contrôle de répétiteurs ou "tutors", l'enseignement proprement dit étant dispensé dans les "faculties" et "departments".

Les collèges, dont la fondation remonte le plus souvent très loin dans le passé, ont presque tous des bibliothèques parfois très riches en fonds anciens (en manuscrits médiévaux, notamment), mais peu adaptées en général à la recherche contemporaine. Elles sont gérées -comme le collège lui-même-de façon presque totalement

.../...

indépendante. Leurs ressources sont faibles, et leurs acquisitions surtout destinées aux étudiants de premier cycle (manuels, ouvrages de référence). Les collèges accueillant en général des étudiants suivant des enseignements très divers, leurs bibliothèques devraient, pour être véritablement utiles, avoir un caractère encyclopédique.

Pour des raisons de simple bon sens elles ne cherchent nullement à jouer un rôle disproportionné avec leurs moyens -rôle très bien assumé par les bibliothèques centrales et les bibliothèques spécialisées des "faculties and departments".

2. - En 1969, l'Université consciente de la nécessité d'introduire un peu de coordination dans le réseau de ses bibliothèques a créé, à l'intérieur du "General Board" une commission spéciale chargée d'étudier le problème. Cette commission (General Board's Committee on Libraries) a publié en 1969 un remarquable rapport, aussi précis dans ses analyses que dans ses "recommandations" dont la plupart ont ultérieurement reçu force de loi, notamment celle qui consistait a créer une commission permanente, chargée de la coordination des bibliothèques.

Ce "Committee on libraries" dont l'University Librarian est membre de droit, réunit les bibliothécaires des "faculties and departments", et un certain nombre d'universitaires. Son président désigné par le "General Board" doit être membre de ce dernier.

La commission en question étudie les demandes de personnel de locaux et de crédits présentées par les responsables des bibliothèques centrales et ceux des autres bibliothèques.

Elle émet des avis sur les projets d'abonnements à des périodiques nouveaux (avec pouvoir de veto sur les suppressions d'abonnements

.../...

Elle contrôle l'élaboration d'un catalogue collectif des périodiques en cours (automatisé) où figurent les périodiques reçus par les bibliothèques des collèges.

Elle s'efforce de promouvoir une collaboration informelle entre les bibliothèques de départements et le service des acquisitions de l'University Library.

3. - Les chiffres ci-dessous[1] donneront une idée précise de l'évolution des dépenses documentaires de l'Université de Cambridge

.../...

	Personnel £	Livres £	Périod. £	Reliure £	Divers £	Total £
Tableau A						
Bibliothèques centrales (3)						
1974-75	538 510	154 748	80 550	19 077	65 787	858 472
1975-76	633 979	171 373	96 696	19 335	61 885	983 268
1976-77	702 842	229 872	120 734	18 560	73 321	1 145 329
1977-78	844 006	303 006	233 901	32 443	97 303	1 510 659
			666 653			
Tableau B						
Bibliothèques "départementales"						
1977-78	301 620	154 311	155 768	42 901	15 429	670 029
			368 409			
Total général Tableaux A + B pour 1977-1978	1 145 626	457 317	389 669	75 344	112 732	2 180 688
			1 035 062			

Au 31 décembre 1976, l'Université de Cambridge comptait en tout 10 986 étudiants (2).

Rappel de note → (voir page 11)

(1) Ils sont tirés des rapports annuels du "Library Syndicate" Les chiffres de l'année 78/79 ne sont pas encore accessibles.

(2) Statistics of Education - 1976 - Universities.

4. - A partir de ces données on peut constater qu'en 75/76 les bibliothèques centrales ont dépensé en <u>livres et périodiques</u> par tête d'étudiant inscrit à l'université un montant de £24,40 (contre £4,83 la même année à l'université de Londres).

Il convient toutefois de remarquer que la répartition des dépenses de ce type entre les bibliothèques centrales et les bibliothèques des départements est très différente à Londres et à Cambridge. A Londres, pour l'année 75/76, le rapport entre les dépenses documentaires de la bibliothèque centrale, et celles des 44 "colleges" dont les statistiques sont citées plus haut est :

dépenses de personnel comprises $\frac{\text{Bibl. Univ.}}{\text{Bibl.de colleges}} = \frac{£\ 758\,874}{4738259} = 16/10$

dépenses de personnel non comprises $\frac{\text{Bibl. Univ.}}{\text{Bibl.de college}} = \frac{£\ 242\,947}{1917342} = 12,6/1$

A Cambridge pour l'année 1977/78, que n'a marquée à cet égard aucune modification profonde dans la répartition des crédits de ce genre, on trouve des rapports inverses.

dépenses de personnel comprises $\frac{\text{Bibl. Univ.}}{\text{Bibl.de Dept}} = \frac{£\ 1510659}{670029} = 181/100$

Il est évident que des écarts aussi marqués traduisent une différence radicale dans la politique mise en oeuvre par les universités de Londres, de Cambridge à l'égard de leurs bibliothèques. Elle s'explique très naturellement par la grande autonomie des colleges londoniens et par leur grande dispersion géographique. Tant pour l'enseignement que pour la recherche ils ont besoin de ressources documentaires facilement accessibles aux utilisateurs et couvrant en grande partie leurs besoins. A Londres, la bibliothèque universitaire centrale ne joue, nous l'avons dit, qu'un rôle de renfort. A Cambridge, au contraire, c'est aux bibliothèques de département qu'est dévolue cette dernière mission, l'importance de la bibliothèque centrale étant encore renforcée par le fait qu'elle bénéficie d'un exemplaire du dépôt légal.

.../...

3.- East Anglia (Norwich)

Récemment créée, l'Université d'East Anglia, s'est dotée d'une unique bibliothèque centrale, dont aucun département n'est éloigné de plus de 250 mètres.

Le budget de cette bibliothèque, préparé et présenté par le "Librarian", assisté d'un "Library Committee", présidé par un professeur, est fixé par le Conseil de l'Université, et le Vice-Chancelier (dont les fonctions correspondent à celles d'un Président d'Université français, à cela près qu'il ne préside pas le Conseil de l'Université).

Un certain nombre de conservateurs spécialistes, sont chargés, sous l'autorité du "Librarian" de répartir les crédits d'acquisition entre les diverses disciplines. Le travail est préparé par des commissions spécialisées, réunissant le conservateur intéressé et les enseignants.

Une telle bibliothèque est évidemment très proche, quant à son mode de fonctionnement, d'une bibliothèque universitaire française

Après une dizaine d'années d'existence, on n'y a pas vu -ou pas encore vu!- s'y développer de tendances centrifuges. Aucun département, institut ou laboratoire n'a cédé à la tentation de créer une petite bibliothèque particulière.

Le Vice-Chancelier, de même que le "Librarian", nous ont nettement affirmé que dans l'état actuel des esprits à l'Université d'East Anglia de telles tendances seraient vigoureusement découragées et que les crédits mis, selon l'usage général, à la disposition de chaque département sont calculés de façon à éviter des acquisitions de livres qui paraîtraient dans le contexte actuel de restrictions

.../...

budgétaires un gaspillage nuisible à la fonction d'enseignement confiée aux départements.

Ces départements sont au nombre de 14, auxquels s'ajoutent des services et des centres (centre audio-visuel, centre d'études pédagogiques, centre calcul, etc...).

Au cours de l'année 77/78 les dépenses d'enseignement et de recherche de l'université (non comprises les dépenses d'entretien des immeubles, de fluides et de maintenance) se sont élevées à :

£ 4 748 237, dont 3 638 526 de frais de personnel et £1 109 711 de frais de fonctionnement, chiffres auxquels s'ajoutent pour les centres et services une somme de :

£555 691 dont £313 601 de frais de personnel
et £242 090 de frais de fonctionnement

soit au total :

£5 303 928 dont £ 3 952 127 de frais de personnel
et £ 1 351 801 de frais de fonctionnement

Chiffrées à part les dépenses globales de la bibliothèque se sont élevées à :

£ 543 362 dont £230 626 de frais de personnel
et £ 312 736 de frais de fonctionnement

.../...

Ces dépenses de fonctionnement de la bibliothèque se décomposent ainsi pour le même exercice :

Livres	Périodiques	Reliure	Divers
£	£	£	£
107 690	86 850	35 064	83 132

Ces dépenses concernent un nombre total de 3523 étudiants. Les frais d'acquisition de livres et de périodiques s'élèvent donc pour l'année considérée à $£ \frac{194\ 540}{3523} = 55{,}2$

par tête d'étudiant.

Les dépenses propres de la bibliothèque représentent, par rapport aux dépenses de l'université (bibliothèque comprise) :

$£ \frac{543\ 362}{5\ 847\ 290} = 9{,}29\ \%$

Ce chiffre relativement élevé (on se souviendra que le rapport Parry (1) préconisait un rapport de 6 %), s'explique en grande partie par la jeunesse de l'Université d'East Anglia qui a dû se constituer de toutes pièces une bibliothèque. A cet égard il est intéressant de constater que les rapports annuels du vice-chancelier font état chaque année des dépenses cumulées de la bibliothèque. Celles-ci, pour les acquisitions de collections et la reliure a dépensé depuis 1973 jusqu'au 31 juillet 1978 une somme totale de £ 1 683 767, pour arriver à un total de 368 097 volumes (ou 196 790 titres).

---

(1) Voir ci-dessous, page 18, renvoi (1)

4. - Constatations générales

Il serait superflu d'insister ici sur les caractères techniques bien connus des bibliothèques universitaires britanniques, sur l'importance de leurs ressources, sur leur pratique générale du libre accès etc... Sur le plan institutionnel, en revanche, certaines constatations incitent à des rapprochements avec l'état de choses existant dans les bibliothèques universitaires françaises.

En dépit des profondes différences de structure et de fonctionnement existant entre les diverses universités britanniques et plus spécialement entre celles étudiées au cours de notre brève mission, on peut dégager un certain nombre de constantes intéressantes.

1. On doit en premier lieu signaler que, partout en Grande-Bretagne, la bibliothèque est considérée comme un point central de l'institution universitaire dont elle dépend, qu'il s'agisse de l'université prise dans son ensemble, d'une faculté ou département ou d'un collège.

Le "rapport Atkinson" (1), sur d'autres points très controversé, a tenu à rappeler ce principe dès le 2e paragraphe de son introduction : "la bibliothèque est le noyau de toute université. Elle occupe parmi les diverses ressources de celle-ci la place centrale et essentielle car elle sert toutes les fonctions d'une université : enseignement, recherche, création de nouveaux savoirs, transmission à la postérité de la science et de la culture du présent et du passé".

(1) University Grants Committee. Capital provision for University Libraries. Report of a working party (London, H.M. stationery office, 1976)

.../...

2. - Etant considérée comme un service spécifique et primordial de l'entité dont elle dépend, la bibliothèque est partout dotée par cette entité, de ressources individualisées, attribuées par des procédures budgétaires précises, tant en personnel qualifié qu'en crédits documentaires.

On doit toutefois signaler que dans les universités visitées, nulle part nous n'avons vu une bibliothèque (ni d'ailleurs un département) faire place dans son budget à des dépenses d'entretien des locaux, de fluides ou de maintenance. Ce type de dépense est, semble-t-il, toujours assumé de façon globale par l'établissement doté de la personnalité juridique, dont dépend la bibliothèque.

3. - La bibliothèque centrale d'une université a toujours à sa tête un directeur ("Librarian") faisant partie ex officio des organes ayant à délibérer sur les problèmes d'ensemble intéressant l'université et ses services communs -au nombre desquels figure bien entendu la bibliothèque.

Il en va exactement de même au niveau des colleges ou des departements, lorsqu'il en existe et qu'ils possédent une bibliothèque particulière.

4. - De façon générale, on considère en Grande-Bretagne, depuis le "Rapport Parry" (1), que, pour une entité universitaire donnée, le total des dépenses de fonctionnement de sa bibliothèque (à l'exclusion de l'entretien des bâtiments, des frais de fluides et de la maintenance) doit idéalement représenter environ 6 % de ses dépenses totales (toutes dépenses de personnel comprises). Ce chiffre n'est pas partout atteint (la

.../...

(1) U.G.C. Rapport of the Committee on Libraries (London, H.M. Stationery office, 1967).

moyenne doit plutôt se situer entre 4 et 5 %) mais il est aussi parfois largement dépassé dans des établissements où la bibliothèque joue traditionnellement un rôle national dans un domaine particulier ("School of African and Oriental Studies" = 10% ; London School of Economics 16%).

Ce rôle national est d'ailleurs reconnu pour ces deux établissements, par la British Library, La B.L. limite en effet autant que possible, par le moyen d'une concertation officieuse, les acquisitions étrangères coûteuses dans les domaines couverts par les deux "colleges" cités. A cet égard, il convient en outre de rappeler que quelques grandes bibliothèques universitaires (Cambridge notamment) bénéficient d'un exemplaire du dépôt légal.

5. — Dans les universités anciennes, de nombreuses entités autonomes préexistaient pour des raisons historiques aux organismes centraux ayant eu ultérieurement pour mission de les fédérer.

Il en est allé de même pour les bibliothèques. Lorsqu'une bibliothèque centrale -ou "d'université" a été créée, puis largement développée (à partir d'une date en général relativement récente) dans des universités anciennes, le besoin s'est tôt ou tard fait sentir d'un organisme coordinateur. Comme presque toujours en Grande-Bretagne cet organisme n'a été doté que d'un rôle consultatif, mais ses avis ont été en général pris en considération par l'instance supérieur de décision, dans la mesure bien entendu où ils ne contredisaient pas la nature essentiellement fédérale du système en cause.

En règle générale, un organisme technique réunit les responsable des bibliothèques propres à un département et/ou à un collège, et le responsable de la bibliothèque centrale.

.../...

6. - Dans la mesure où les avis de cet organisme ont des implications financières, ils sont étudiés par un autre organisme, (commission ou comité) émanation de l'autorité suprême (University Board, c'est-à-dire à peu près Conseil d'Administration) de l'Université.

Dans une université anglaise, les ressources financières proviennent essentiellement de l'enveloppe qui lui est allouée globalement, et sans aucune obligation pour les modalités de son utilisation (sinon quant au nombre d'étudiants à admettre dans l'université considérée) par l'U.G.C. L'University Board répartit cette enveloppe, entre les différents départements et services, compte-tenu des demandes présentées. La bibliothèque centrale quand elle existe est toujours au nombre des services bénéficiaires.

S'il existe des entités autonomes (Schools, colleges, instituts, etc...) celles-ci reçoivent une sous-enveloppe globale, dont elles allouent librement une partie à leurs bibliothèques si elles en possèdent.

Les quelques acquisitions individuelles que pourrait faire pour un laboratoire, un professeur disposant personnellement de crédits de recherche sont négligeables.

.../...

6. - Prêt inter-bibliothèques

Il ne nous a pas été possible au cours de notre rapide enquête d'étudier l'organisation du prêt inter-bibliothèques dans les bibliothèques universitaires de Grande-Bretagne, et leurs relations avec la British Lending Library.

Notons cependant que certaines bibliothèques universitaires (dont celle de Cambridge) ont accepté de jouer un rôle de renfort ("back-up") à l'égard de la BLLD. Les rapports annuels de la bibliothèque de Cambridge soulignent le rôle croissant de cette institution dans le réseau national de prêt.

En 75/76 la BLLD a envoyé 124 000 demandes à ses affiliés dont 23000 à la Bibliothèque de Cambridge. Ce dernier chiffre est passé à 28700 en 1976/77.

Le chiffre des emprunts sollicités par la Bibliothèque de Cambridge auprès d'autres établissements ne nous est pas connu.

- La Bibliothèque de l'Université de Londres qui joue le même rôle de renfort

a prêté à d'autres bibliothèques

en 75/76 = 6009 volumes - en 76/77 = 5947 - en 1977/78 = 5651

et a emprunté au cours des mêmes exercices

736 , 412 et 430 vol.

Cette disproportion entre prêts et emprunts s'explique aisément par la richesse des collections, tant à Cambridge qu'à Londres.

A la jeune université d'East Anglia le rapport se trouve inversé

	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78
Emprunts	7 273	7 711	8 390	9 788	11 449
Prêts	702	791	1 001	1 085	887

.../...

7. - Coordination à l'échelon national

Elle reste encore très embryonnaire, notamment dans le domaine de l'informatique documentaire où elle se heurte à de grandes difficultés, dont certaines toutes récentes (passage du format Mark I au format Mark II).

On ne saurait cependant passer sous silence le rôle important quoiqu'officieux, joué en Grande-Bretagne par un organisme de création récente (1974), le Standing Committee on National and University Libraries (S. C. O. N. U. L.). Il s'agit d'une association dont les membres sont non des individus, mais des institutions (Bibliothèques, associations professionnelles, etc...). Son secrétaire général (actuellement M. LOVEDAY) est un bibliothécaire professionnel choisi par le Conseil de l'Association et rémunéré par elle à plein temps, selon un contrat de droit privé.

Le S. C. O. N. U. L. publie à partir des renseignements qui lui sont fournis par ses membres des rapports annuels et des statistiques. Il présente des rapports de doctrine bibliothéconomique, et des "recommandations", et a été entendu comme témoin par les commissions parlementaires qui se sont depuis sa création occupés de la situation des bibliothèques.

En Grande-Bretagne, on peut donc dire qu'un effort a été fait récemment et continue à être fait dans le domaine bibliothéconomique, comme dans l'ensemble du domaine universitaire pour fédérer des organismes autonomes et très attachés à leur autonomie. Cet effort, s'est traduit à tous les échelons par des procédures très variées, mai de nature fondamentalement volontaristes.

.../...

Elles utilisent en général la voie des "recommandations" à l'échelon national. Au niveau des établissements, une interpénétration de fait est obtenue entre les divers comités et commissions chargés de la gestion des établissements.

En effet, leurs membres tantôt élus, tantôt désignés, appartiennent en général à plusieurs instances à la fois, ce qui leur permet de s'intéresser à l'aspect général des problèmes.

ANNEXE N°IV

N O T E

SUR

LES CENTRES DOCUMENTAIRES DES I.U.T.

++*+*

AVRIL 1980

R. GUILLO

Inspecteur Général
de l'Administration

NOTE
concernant les Centres documentaires des Instituts Universitaires de technologie

Créés à partir de 1965, dans des villes universitaires ou ailleurs, les I.U.T. ont développé de manière indépendante leurs Centres documentaires. Il en résulte de grandes disparités en ce qui concerne l'organisation de ces centres, le personnel en place, la composition des fonds, le volume des dépenses annuelles, enfin les relations actuelles avec les B.U. ou B.I.U. Plutôt que de vouloir donner ci-après une analyse exhaustive de la situation, susceptible de faire double emploi avec les résultats de l'enquête ministérielle de 1979, l'on s'est efforcé de rechercher les facteurs déterminants de l'organisation des ressources documentaires et du volume des dépenses. Après un examen des caractéristiques de l'ensemble des I.U.T. existants (date de création, structure en départements, effectifs d'étudiants, unité ou pluralité des centres documentaires, volume global et répartition des dépenses, encadrement en personnel) un échantillon de 18 établissements a été retenu, comprenant :

- pour partie, 11 établissements dépendant d'universités déjà examinées.
- pour le reste, 7 établissements dépendant d'autres universités.

L'ensemble regroupe 71 départements sur 270, et 12 854 étudiants sur les 47 400 que comptaient les I.U.T. en 1978-79: Il s'agit, en somme, d'un sondage au 1/4.

Les observations suivantes peuvent être faites :

.../...

1 = <u>Incidence de la Structure des I.U.T. sur l'organisation documentaire</u> :

Pour les 18 I.U.T. considérés, l'organisation apparaît comme suit :

Type d'organisation	Nombre de départements					TOTAL
	1	2	3	4	5 et +	
Centre documentaire unique	1	4	3	3	-	11
Pluralité de Centres documentaires			1	1	5	7

Ainsi, 11 établissements examinés sur 18 ne possèdent qu'un seul centre documentaire. La multiplicité des centres documentaires apparaît lorsque les I.U.T. regroupent 3, 4 et surtout 5 départements ou plus. L'examen des établissements de l'échantillon, et des autres I.U.T. existants montre bien que la structure pédagogique et le degré de décentralisation de la gestion des départements importent plus que le nombre des étudiants....

Le type d'organisation a évidemment sa répercussion sur les personnels d'encadrement des centres documentaires.

	Personnels							
	Etat				sur budget établ^t			
	T.plein		T.partiel		T.plein		T.partiel	
	sp	ns	sp	ns	sp	ns	sp	nsp
Centre documentaire unique (5539 étudiants)	7	4	1	2	0	0	1	2
		14				3		
Pluralité de Centres documen^t (7315 étudiants)	0	1	2	14	1	0	1	4
		17				6		

.../...

Plusieurs remarques s'imposent ici :

a - Les I.U.T. ayant pu (ou su ?) choisir la formule du centre documentaire unique sont aussi les établissements disposant du plus grand nombre d'agents "spécialisés" mais rarement pourvus cependant de qualification professionnelle.
. 9 sur 17 pour les I.U.T. n'ayant qu'un centre documentaire
et . 4 sur 22 pour les autres I.U.T.

b - Les mêmes I.U.T. - avec un seul centre documentaire - sont aussi ceux qui disposent de la plus grande proportion d'agents à temps plein :
. 11 sur 17 pour les I.U.T. à un seul centre documentaire
. 2 sur 22 pour les autres I.U.T.

c - Les I.U.T. - avec un seul centre documentaire - supportent aussi plus rarement la charge d'agents des services de documentation sur leurs ressources propres :
. 3 agents (à temps partiel) sur un total de 17, pour les I.U.T. n'ayant qu'un seul centre documentaire
. 5 agents (dont 4 à temps partiel) sur un total de 22 pour les autres I.U.T.

Ainsi donc, les I.U.T. - en nombre relativement important ayant adopté la formule du centre documentaire unique ont un personnel plus compétent, plus permanent, qui pèse moins sur leurs ressources propres et qui surtout assure un service documentaire de meilleure qualité.

Une recherche de corrélation entre le type d'organisation (unité ou pluralité) et le niveau des dépenses de 1978 a été faite mais elle n'a pas donné de résultats concluants : le niveau de dépenses n'est pas en relation directe avec le type d'organisation et il faut rechercher ailleurs l'explication.

2 = Incidences comparées de la structure pédagogique et des effectifs d'étudiants sur le montant des dépenses documentaires de 1978.
Le tableau ci-après a été imaginé pour faire apparaître, en les isolant, les facteurs susceptibles d'expliquer l'importance des dépenses documentaires : effectifs d'étudiants, organisation documentaire, structure pédagogique.

.../...

Importance numérique des effectifs	Désignation des I.U.T.	organisation documentaire		Effectif	Nombre de dépts	Dépense 78 (arrondies)	Ratios	
		1	plusieurs				Dépense par étudiant	Dépense par dépt
Jusqu'à 500	Lorient	X		192	2	42 600 F	221 F	21 300 F
	Lille C	X		162	1	6 660 F	41 F	6 660 F
	Lille B	X		291	2	22 700 F	78 F	11 850 F
	Vannes	X		439	2	45 400 F	103 F	22 700 F
	La Rochelle	X		428	3	52 200 F	121 F	17 400 F
de 500 à 1000	Bordeaux B	X		505	2	24 000 F	47 F	12 000 F
	Quimper	X		687	4	57 000 F	83 F	14 250 F
	Dijon	X		838	4	72 000 F	86 F	18 000 F
	Nancy B		X	899	4	70 400 F	78 F	17 600 F
	Nancy A		X	970	5	70 400 F	72 F	14 080 F
	Nice	X		924	4	55 100 F	61 F	13 700 F
	Lannion	X		526	3	43 500 F	82 F	14 500 F
	Strasbourg		X	610	4	51 500 F	84 F	12 800 F
	Poitiers + Angoulême		X	804	6	85 900 F	106 F	14 300 F
Plus de 1000	Bordeaux A + Perigueux		X	1476	7	161 400 F	109 F	17 900 F
	Lille		X	1352	7	72 000 F	53 F	11 700 F
	Rennes		X	1204	6	71 600 F	59 F	11 900 F

L'examen de ce tableau permet de constater :

a - que les dépenses par étudiant sont comme il fallait s'y attendre les plus élevées dans les villes où il n'existe pas de B. U.

b - que <u>la dépense n'est pas en proportion directe du nombre d'étudiants dans les établissements de l'échantillon</u> :

plusieurs établissements de la 1ère catégorie (jusqu'à 500 étudiants) ont dépensé en 1978 autant que des établissements de la 2ème catégorie (500 à 1000) et il en est de même des établissements de la 2ème catégorie par rapport à certains de la 3ème catégorie.

.../...

c) que, à l'intérieur de chaque catégorie et pour l'ensemble des établissements considérés, la dépense moyenne par étudiant varie beaucoup :

- 1ère catégorie = dans le rapport de 1 à 5 (ou 1 à 2 si l'on met à part le cas très spécial de Lille C).
- 2ème catégorie = dans le rapport de 1 à 2,1
- 3ème catégorie = dans le rapport de 1 à 2

d) que, à l'intérieur de chaque catégorie et pour l'ensemble de l'échantillon la dépense par département varie dans des proportions plus faibles = 1 à 1,8 au maximum, si l'on met à part le cas particulier de Lille C).

Il semble donc bien que les dépenses par département constituent les éléments ayant les variations les moins amples.

Mais il convient de rechercher les variations d'un type de département à l'autre pour mieux cerner le besoin documentaire.

3 = Incidences comparées des diverses disciplines sur les dépenses documentaires.

La comparaison des dépenses documentaires par départements pour ceux créés à des périodes identiques fait apparaître le coût généralement plus élevé de la documentation pour les départements tertiaires :

.../...

	Départements	Existence d'options peu	Existence d'options bcp	I.U.T.	Dépense par dépt en 1978	Moyenne par dépt	Ecarts
Secondaire	Génie électrique		X (3)	Bordeaux A Lille 1 Nancy 2 Rennes	4 200 6 300 5 000 9 700	6 300	1 à 2,3
Secondaire	Génie mécanique	X (2)		Bordeaux A Lille 1 Nancy 2 Rennes	9 400 4 200 10 700 7 900	8 050	1 à 2,5
Secondaire	Mesures physiques	X (2)		Bordeaux A Lille 1	9 000 8 600	8 800	écart nul
Tertiaire	Gestion des entreprises et des administrations		X (3)	Lille Poitiers Nancy Rennes	28 700 22 700 17 000 27 000	23 850	1 à 1,6
Tertiaire	Techniques de commercialisations	X (1)		Bordeaux Nancy (Epinal) Bordeaux (périgueux)	52 000 17 800 14 600	28 300	1 à 3,6
Tertiaire	Informatique	X (1)		Bordeaux Lille Nancy Strasbourg	30 000 13 000 5 700 3 700	13 100	1 à 8

L'intérêt d'une telle comparaison apparaît avec évidence si l'on considère la répartition actuelle des départements d'I.U.T. (270 au total)

a) <u>Secondaire</u> = Génie mécanique (38) Génie électrique (32) Mesures physiques (18) Biologie (14) Génie civil (16 etc.....

b) <u>Tertiaire</u> = Gestion des entreprises et des administrations(44) Techniques de commercialisation (31) informatique (21) etc.....

.../...

4 = Rapports entre les Centres documentaires des I.U.T. et les B.U. et B.I.U.

Il eût été souhaitable de récapituler dans un tableau synthétique les relations existantes.....ou inexistantes. Mais les données font souvent défaut en la matière.
Dans l'ensemble, il apparaît possible de noter :

a/ Quelques rares cas de coopération assez étroite comportant :

- le reversement au C.D. d'I.U.T. de droits de bibliothèque perçus par la B.U. ou B.I.U.
  (ou, à défaut, l'envoi d'ouvrages, parfois, le service de quelques revues).
- l'assistance technique (sous forme de participation de personnels des C.D. d'I.U.T. à des sessions de formation organisées à la B.I.U. du chef-lieu de région).
- le relais pour le prêt-inter., etc....

b/ dans la majorité des cas, une coopération extrêmement limitée (envoi plus ou moins régulier d'ouvrages par la B.U. ou B.I.U. au C.D. d'I.U.T.; service relais du prêt-inter effectué par la B.U. ou B.I.U.).

c/ dans quelques cas enfin, une absence totale de relations entre les institutions concernées, et ce, même lorsque les institutions coexistent dans la même ville universitaire.

*
* *
*

La disparité actuelle est incontestablement source de malaise dans les I. U. T. et il importe d'y apporter remède.

Les améliorations doivent évidemment se situer dans le cadre plus général de la réorganisation des ressources documentaires des universités.

ANNEXE V

COUVERTURE DES BESOINS DOCUMENTAIRES A L'UNIVERSITE DE RENNES II

PAR GRANDES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES

U.E.R. & Services	C.D.	12 Math.	24 Sciences de la vie	25 Sciences de la terre et de l'espace	31 Sciences agricoles	52 Démographie	53 Sciences économiques	54 Géographie	55 Histoire	56 Droit et Sciences Juridiques	57 Linguistique	58 Pédagogie & Sciences de l'éd[ucation]	59 Science politique	60 Psychologie	62 A Arts	62 B Lettres			63 Sociologie	72 Philo.
																littératures anciennes	littératures de langue française	littératures étrangères		
		informatique probabilités statistiques	biométrie physiologie anatomie psychiatrie	climatologie géologie géophysique océanographie	conservation de la nature agriculture élevage	démographie -géographique -historique	économie générale économie et organisation des entreprises	géographie économique géographie historique géographie humaine géographie régionale	histoire générale histoires nationales histoire pr.époques sc.historiques	théorie générale droit public droit privé droit fiscal	ling.théorique ling.géographique ling.appliquée	théorie pédagogie générale pédagogie appliquée	théorie systèmes politiques opinions publiques	psychologie générale psycho.pathologique psycho. sociale sociologie	histoire des arts plastiques histoire de la musique	Grec Latin	France Pays francophones	diverses langues	sociologie générale groupes sociaux	philosophie de la connaissance philosophie générale
-U.E.R. de langues étrangères	2							Géo. 7 domaines	histoire 7 domaines		ling. 12 domaines		systèmes politiques		Arts 12 domaines			L.E. 12 domaines		
-U.E.R. d'Anglais	1							Géo. 3 domaines	histoire 3 domaines		ling. 3 domaines		systèmes politiques					L.E. 3 domaines		
-U.E.R. de géographie	1	informatique		clima. géolo. géophy. océano.	conserv[ation] de la nature agri. élevage	démographie géographique	économies N[le] et régionales	Géo. 4 domaines multi-supports	histoire (nations) (régions)										sociologie (groupes sociaux)	
-U.E.R. d'histoire	1	informatique	biométrie	clima.	tech[niques] agricoles (évol[ution])	démographie historique	économie (nations) (régions)	Géo. (nations) (régions)	histoire 4 domaines	droit (privé) (public international)	ling. histoire des langues	pédag. (évol[ution] système d'éducation)	politique (systèmes politiques)	psycho. historique	arts plastiques et musique (évol[ution])				sociologie (groupes sociaux)	histoire de la philo. de la morale
-U.E.R. des Arts	1		physiologie						histoire 4 domaines		ling. générale	enseignement des arts plastiques et de la musique		psycho. de l'art	arts 2 domaines	histoire des arts d'expression			socio. (mentalités croyances)	histoire de la philo.
-U.E.R. littératures anciennes et françaises	1								Infl[ce] histoire lettres		ling. générale	Infl[ce] lettres/ pédag.	institutions	psycho. de la prod[uction] littéraire	Infl[ce] arts/ lettres	lettres anc. et modernes 3 gds domaines et +		Infl[ce] lettres	socio. (mentalités croyances)	histoire des idées
-U.E.R. psycho-socio. sc.de.l'éduc.	1	informatique statistiques probabilités	psychiatrie									pédag. Sces de l'éduc.		psychologie					socio-logie	histoire des idées
-U.E.R. éduc.physique et sportive			biométrie anatomie physiologie									pédag. Sces de l'éduc.		psycho-logie						
-U.E.R. du langage	1										ling. 3 domaines	pédag. et Sces de l'éducation		psycho. normale et pathologique		littératures diverses			socio. (groupes sociaux)	

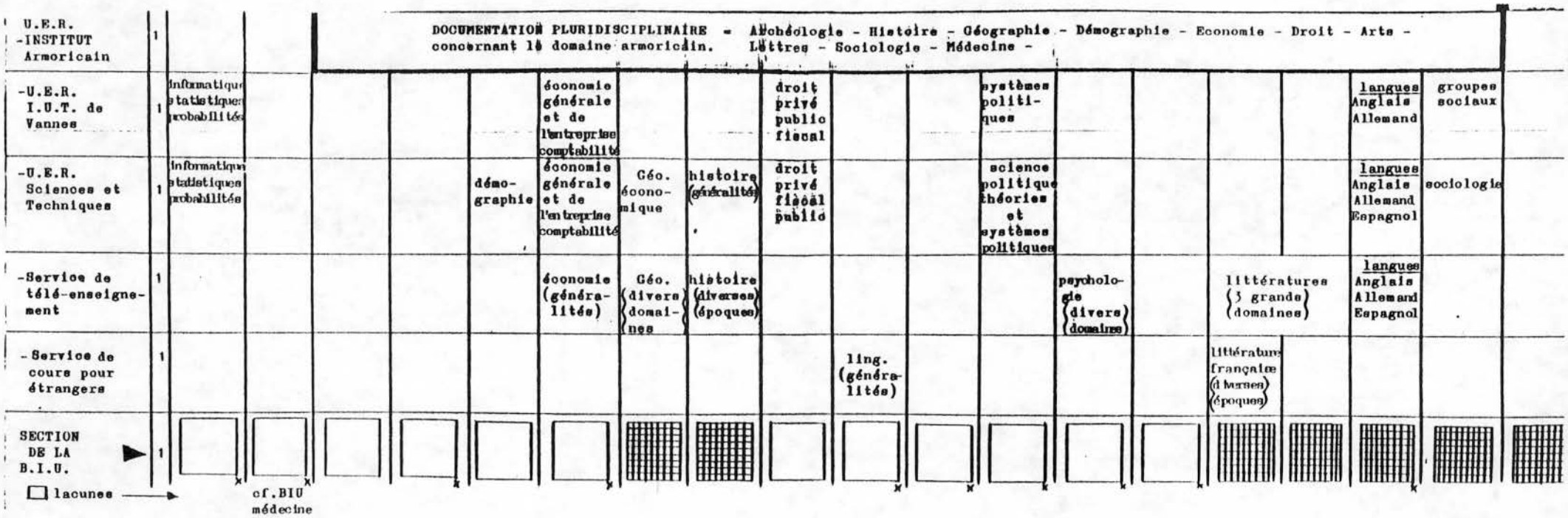

Les fonds de la section "Lettres-langues"
Sciences humaines
de la B.I.U. de Rennes ont été constitués initialement par la répartition des fonds "Lettres-langues, Sciences humaines, Histoire" regroupés à à la Bibliothèque universitaire -mère du centre ville entre

1 = La Faculté de Droit et Sciences Economiques
(actuelles U.E.R. de Droit et de Sciences Economiques).

2 = La Faculté des Lettres et Sciences Humaines
(actuelle université de Rennes II)

D'où un premier "appauvrissement" du potentiel destiné à Rennes II, puisque certains fonds, d'Histoire et Sciences Humaines en particulier, revendiqués par les économistes et les juristes sont restés au centre ville.

Le reste des fonds attribués à la nouvelle section "Lettres, Langues-Sciences Humaines" couvraient essentiellement les domaines : Lettres, Langues, Civilisation, Histoire, Géographie, Sciences Humaines.

Or, la création de l'Université de Rennes II a eu pour effet la diversification progressive des enseignements et leur modernisation :

-nouvelles langues enseignées (langues nordiques et slaves - chinois)
-nouvelles filières autorisées (A.S.E. par exemple Langues étrangères appliquées)
-nouvelles disciplines introduites (mathématiques statistiques, droit, économie, gestion).

Malgré les efforts accomplis par la section de la B.I.U. il n'a pas toujours été possible à cette dernière d'assurer, avec des moyens décroissants, la couverture de la totalité des nouveaux besoins, qui venaient s'ajouter aux besoins habituels.

ANNEXE VI

Note sur la formation professionnelle du personnel scientifique des bibliothèques

-:-:-:-:-:-:-

Le fonctionnement harmonieux des réseaux documentaires définis plus haut reposera essentiellement sur une collaboration étroite et confiante entre les instances universitaires et les membres du corps scientifique des bibliothèques actuellement en fonction dans les universités. Il est évident que les missions nouvelles et plus étendues qui leur seront confiées si les propositions du présent rapport sont retenues, exigeront d'eux dans l'immédiat un certain effort d'adaptation qu'ils sont d'ailleurs capables et désireux de fournir. Le problème d'une formation professionnelle quelque peu transformée à donner à l'avenir aux fonctionnaires appelés à entrer dans ce corps n'en est pas moins d'ores et déjà posé, non seulement dans la perspective d'une éventuelle réorganisation de leurs missions, mais aussi dans l'immédiat, car la situation actuelle n'est pas à cet égard entièremen satisfaisante, tant s'en faut.

La diversité des fonctions documentaires dans les organismes utilisant les services de fonctionnaires du corps scientifique des bibliothèques -diversité découlant tout naturellement des finalités propres de ces organismes et de la nature des collections qu'ils rassemblent- a souvent paru requérir des compétences scientifiques non moins diversifiées de la part des personnels correspondants.

Parallèlement, l'évidente nécessité de recourir pour la gestion de ces collections à des méthodes de plus en plus unifiées et normalisées a imposé depuis longtemps aux personnels en question de posséder une formation professionnelle spécifique capable de les mettre en état non seulement d'appliquer ces méthodes, mais aussi dans une large mesure, de les concevoir collectivement. Partout dans le monde, c'est en effet presqu' exclusivement au sein des professions chargées de missions documentaires qu'ont été débattus, étudiés et souvent résolus les grands problèmes de fond qu'elles posaient. Partout aussi, se rencontre dans ces mêmes professions une volonté très forte et très légitime d'homogénéité. En France, en particulier, le principe de "l'unité du corps" représente pour les

.../...

conservateurs de bibliothèque un dogme quasi-intangile, et cela quel que soit le type des missions qu'ils ont à remplir, les uns dans des établissements de conservation, d'autres dans la lecture publique, d'autres enfin dans des établissements d'enseignement et de recherche, ou dans des bibliothèques spécialisées. Il est à remarquer à cet égard que même après l'éclatement en 1975 de la Direction des Bibliothèques, les divers corps de fonctionnaires qui en relevaient ont continué à être gérés par un seul service d'administration centrale dépendant du Ministère des Universités.

Néanmoins l'accès à un corps numériquement aussi restreint que celui des conservateurs de bibliothèque s'effectue par deux filières entièrement différentes alors qu'une interchangeabilité totale des emplois à l'intérieur du corps est prévue en droit et joue largement en fait.

La majorité des conservateurs de bibliothèque est formée à l'heure actuelle par l'E.N.S.B. Le concours d'entrée à cette école, -concours assurant aux candidats l'ayant réussi la qualité d'élève-fonctionnaire- est ouvert aux titulaires d'un diplôme d'études supérieures (niveau minimum : licence de lettres, de sciences, de droit, doctorat en médecine, diplôme de pharmacie, d'ingénieur, des I.E.P.) sans aucune exigence de spécialisation et les épreuves visent seulement à déterminer le niveau de culture générale des candidats, leur connaissance de deux langues, leur aptitude à la rédaction et à la contraction de textes.

En une année de scolarité (en fait à peine neuf mois), les candidats admis reçoivent la totalité de leur formation professionnelle théorique et pratique complétée par quelques semaines de stage avant leur première affectation de fonctionnaire-stagiaire.

Un certain nombre de places à l'E.N.S.B. sont réservées, par la voie d'un concours interne, à des fonctionnaires appartenant au corps des sous-bibliothécaires justifiant de 5 ans d'ancienneté dans ce corps.

Parallèlement à cette filière, il en existe une seconde constituée par l'Ecole nationale des Chartes. Un certain pourcentage des postes vacants dans le corps scientifique (1/3 au maximum) est chaque année réservé à l'issu d'un concours sur titres aux archivistes-paléographes ayant suivi, après leur scolarité à l'Ecole des Chartes (trois années après le bac. + 1 ou 2, et soutenance d'une thèse), un stage professionnel de six mois environ, terminé par un examen.

.../...

On doit enfin signaler qu'un nombre encore important de membres du corps scientifique a été recruté, avant la création de l'E.N.S.B.

Cette double filière de formation a pu être originellement justifiée par le désir de l'administration de voir le corps constitué de fonctionnaires ayant suivi des cursus d'études supérieures aussi divers que possible. L'espoir de parvenir à recruter des scientifiques, des juristes, voire des médecins, jugés plus aptes à la gestion de certaines bibliothèques spécialisées que des littéraires, avait manifestement inspiré dans leurs options les créateurs de l'E.N.S.B. qui jugeaient par ailleurs trop exclusivement historique la formation de l'Ecole des Chartes.

Cet espoir a été, force est de le reconnaître, en grande partie déçu. Pour des raisons diverses, dont la principale est sans aucun doute la disparité des rémunérations entre les carrières scientifiques, médicales ou juridiques et celles des bibliothèques, la grande majorité des candidats reçus à l'E.N.S.B. continuent à se rencontrer chez des diplômés de sciences humaines.

En outre la scolarité de l'E.N.S.B. n'a jamais pu, en dépit de demandes répétées, être portée de un à deux ans, ce qui a imprimé à l'enseignement un caractère quelque peu élémentaire et surtout insuffisamment différencié de celui qu'avaient antérieurement reçu les élèves recrutés par le concours interne. D'une manière générale on constate qu'à leur sortie de l'E.N.S.B. les jeunes conservateurs possèdent rarement une claire vision de la fonction documentaire, considérée dans son ensemble.

Par ailleurs ont peut regretter que la formation reçue à l'E.N.S.B. n'insiste pas suffisamment sur les problèmes des fonds anciens. La très grande majorité des conservateurs affectés aux B.U. sortent en effet de l'E.N.S.B., alors que les archivistes paléographes s'orientent de préférence vers la B.N.U. et les B.M. classées, accentuant ainsi la cassure de fait d'un corps en droit unitaire.

Sa finalité même a toujours imprimé à l'enseignement de l'Ecole des Chartes une orientation indiscutablement historique ; il convient cependant de souligner que depuis longtemps cet établissement réussit à doter ses élèves bien plus d'une méthodologie que de connaissances rigoureusement spécialisées. A cet égard la thèse qui couronne l'enseignement de l'Ecole et qui doit toujours être le fruit d'une recherche originale est particulièrement formatrice

.../...

Certes cette méthodologie concerne exclusivement le domaine d'une partie des sciences humaines, mais elle englobe certains secteurs des sciences juridiques (histoire du droit et des institutions, histoire administrative, etc...). On se souviendra à ce propos que l'Ecole des Chartes a la mission de former les conservateurs d'archives et qu'elle représente la seule voie d'accès à ce corps dont les missions se rattachent de toute évidence à la fonction documentaire.

On peut donc se demander si une formation uniquement donnée par l'Ecole des Chartes après une adaptation partielle de son enseignement, qui serait complété par une année de spécialisation professionnelle acquise non plus au cours d'un stage, mais dans une école d'application, ne fournirait pas au corps des conservateurs de bibliothèque des éléments plus motivés et mieux préparés à maîtriser les problèmes essentiellement méthodologiques qu'ils auront à résoudre. Le prestige du corps tout entier ne pourrait du reste qu'y gagner.

Il est bien entendu que, par voie de concours interne, des sous-bibliothécaires pourraient accéder à l'enseignement de l'Ecole des Chartes puis au corps des conservateurs, en étant dispensés d'une partie de l'enseignement donné à l'école d'application.

Compte tenu de l'actuelle pyramide des âges dans le corps des conservateurs de bibliothèque et des perspectives économiques, le nombre des postes à pourvoir chaque année dans ce corps restera très faible pendant une quinzaine d'années (probablement inférieur à 20). Il semble paradoxal, dans ces conditions, de maintenir l'existence de deux filières de recrutement distinctes, avec toutes les redondances qu'elles impliquent sans même parler des rivalités qu'elles engendrent à l'intérieur du corps. C'est pourquoi la mission d'I.G. a estimé qu'une refonte de ces deux filières aboutissant à les réunir dans un système de formation unitaire sera à la fois économique, souhaitable et relativement aisée à organiser. De toute manière, elle est persuadée que la question devrait sans tarder être mise à l'étude, la rareté des vacances dans le corps posant déjà à l'administration centrale des problèmes aigus pour l'organisation de ses concour de recrutement.

ANNEXE N° VII

Note sur les fonds anciens dans les B. U. et les B. U. E. R.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Les fonds anciens et précieux (manuscrits, livres, documents divers) occupent, dans les B.U. et les B.I.U. voire dans les B.U.E.P. une place à part, mais dont on ne saurait sous-estimer l'importance. Les collections de livres anciens de la Sorbonne, Sainte-Geneviève, de la B.N.U. de Strasbourg, des B.I.U. de Montpellier (section médecine), Toulouse Bordeaux, et Lille, Lyon et cette liste n'est pas limitative, sont très riches et offrent aux chercheurs une documentation inestimable dans tous les domaines, y compris celui de l'histoire des Sciences et des Techniques.

Ces collections, souvent en fort mauvais état de conservation, méritent d'être restaurées ; l'inscription au budget annuel du Service des Bibliothèques de crédits spéciaux de restauration permettrait de parer aux besoins les plus urgents et de sauvegarder une part importante du patrimoine national.

D'autre part, il conviendrait que les B.I.U. et les B.U. puissent participer aux entreprises de catalogage collectif des fonds anciens qui pourraient être engagées sur le plan national.

Enfin, on ne doit pas négliger, surtout dans les sections de Sciences et de Médecine, l'importance et la valeur des fonds de livres du XIXe siècle, dont tout programme national de sauvegarde devrait tenir compte.

De telles mesures permettraient à la fois de mieux protéger ces collections précieuses et de les mettre, dans de meilleures conditions, à la disposition des enseignants et des chercheurs.

ANNEXE VIII

PROBLEMES POSES

par le dépôt, le signalement, la conservation et la diffusion des thèses

- L'arrêté ministériel du 11 février 1976 relatif au dépôt des thèses a été pris en application des deux arrêtés du 11 avril 1974 concernant les régimes du doctorat d'Etat, du doctorat de troisième cycle et du diplôme de docteur-ingénieur. Cet arrêté devait être complété par une circulaire qui n'a pas été publiée à ce jour.

- L'arrêté ministériel précité visait principalement à :

  1 - rationaliser les procédures de dépôt des thèses,

  2 - constituer dans chaque B. U. et B. I. U. un fonds exhaustif des thèses d'Etat et de 3ème cycle,

  3 - assurer l'envoi systématique des thèses, aux fins de signalement et d'analyse, à des organismes scientifiques nationaux :

  - la B N, bénéficiaire du privilège du dépôt légal,
  - le C N R S (Centre de documentation scientifique et technique, C D S T;
    Centre de documentation en sciences humaines, C D S H),

  4 - fournir au Service des échanges universitaires de la Sorbonne un matériel documentaire susceptible d'entretenir avec l'étranger des relations de réciprocité (thèses d'Etat pour les lettres et sciences humaines, les sciences juridiques et économiques, les sciences exactes notamment).

- Les principales dispositions du texte réglementaire apparaissent comme suit :

  1 - Les établissements (universités) sont "tenus d'informer au fur et à mesure les B U et B I U de leur ressort des soutenances ayant lieu en vue des doctorats concernés par le texte (de l'arrêté), et de transmettre à cet effet à la Bibliothèque un exemplaire des ouvrages présentés en soutenance". Simultanément, "la bibliothèque universitaire est chargée de vérifier que le dépôt (a) lieu dans les conditions réglementaires".

  2 - Le dépôt des thèses à la B U (ou B I U) de l'université de soutenance est une obligation pour tous les candidats ayant soutenu une thèse, mais les modalités varient quant au nombre d'exemplaires nécessaires :

.....

- pour les thèses d'Etat de lettres, sciences humaines, sciences juridiques et économiques faisant l'objet ou non d'une aide financière directe ou indirecte) = 180 exem

- pour les thèses d'Etat de sciences, médecine, pharmacie, odontologie non bénéficiaires d'aide financière) = 4 exempl.

- pour les thèses de 3ème cycle (toutes disciplines) et les thèses d'Etat de sciences, médecine, pharmacie, odontologie faisant l'objet d'une aide financière directe ou indirecte) = 60 exemp

(Des dispositions particulières sont par ailleurs prévues pour la reproductio et la diffusion des thèses non imprimées au moment du dépôt, tenant compte notam ment de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété intellectuelle).

- L'application pratique des dispositions réglementaires, telle qu'elle a pu être observée au cours de l'enquête, a donné lieu à plusieurs remarques :

1 – Procédure de dépôt des thèses

- L'information des B U et B I U sur les soutenances se fait de façon assez variable selon les universités : dans la plupart des cas, les avis de soutenance sont adressés au fur et à mesure, ou encore des récapitulatifs annuels des thèses soutenues parviennent aux B U et B I U. Cependant, dans certaines universités, ces informations ne peuvent être obtenues qu'après un ou plusieurs rappels.
- L'information des B U et B I U sur l'impression des thèses varie aussi, non seulement selon les universités, mais encore selon la discipline scientifique.
  - Pour les sciences exactes, les thèses sont très fréquemment imprimées aux frais des laboratoires, soit à l'intérieur de l'université (service offset), soit à l'extérieur (imprimeur privé). La participation financière des candidats varie beaucoup, et, par conséquent, le nombre d'exemplaires imprimés est fluctuant (de 4, 10 , 20 .... à 60 exemplaires).
  - Pour les lettres et sciences humaines et sciences juridiques et économiques, l'information des B U et B I U n'est pas toujours satisfaisante du fait de la complexité des procédures et des délais (intervention d'assez nombreux services dans le cas où une aide financière est demandée; recours aux ateliers de Lille ou Grenoble ou à des

.....

imprimeurs privés et délais d'impression, etc ...).

- L'application des dispositions de l'arrêté du 11 février 1976 donne lieu à de sérieuses difficultés :

Il ne s'agit pas de réticences manifestées par les universités, les U E R, les candidats, au dépôt dans les B U et B I U, mais seulemen de l'impossibilité dans laquelle se trouvent nombre de candidats (en lettres, droit, économie) de faire face à la dépense représentée par l'impression d'un document plus ou moins important en un grand nombre d'exemplaires.

Pour les thèses de lettres, droit, sciences humaines, le dépôt en 180 exemplaires devient de plus en plus rare. Tout au plus les B U B I U reçoivent-elles quelques dizaines d'exemplaires (moins de 100 en général, parfois 20 à 40 seulement).

A noter que le dépôt spontané n'est pas très fréquent. Néanmoins, après plusieurs rappels, un minimum d'exemplaires est remis aux B U/B I U. Les retards s'expliquent par les délais d'impression le départ de certains candidats ou tout simplement la négligence.

2 ° Signalement et analyse du contenu des thèses, en vue de l'exploitation ultérieure des fonds de thèses.

- La systématisation du catalogage n'est actuellement effective que pour les thèses de médecine et d'odontologie, sur la base du "Thèsindex médical et dentaire" publié par la Bibliothèque de Clermont-Ferrand : dans ce domaine, il est aisé de retrouver les thèses françaises soutenues sur un sujet.
- Pour l'ensemble des autres disciplines scientifiques, le signalement et l'analyse sont effectués comme suit :

a. Au niveau des établissements, les B U et B I U effectuent le signalement des thèses reçues en dépôt. Faute d'une normalisation, chaque B U et B I U procède au catalogage-matières (en se fondant sur le titre, l'introduction, la table des matières et la conclusion), mais les méthodes adoptées n'étant pas identiques d'une B U à l'autre, la cohérence laisse parfois à désirer. Chaque bibliothèque informe périodiquement les autres B U et B I U en leur adressant :

.....

- soit un exemplaire de la thèse accompagné d'une notice signalétique,
- soit la simple notice signalétique,
- soit, annuellement, un catalogue des titres et auteurs des thèses soutenues.

Chaque B U et B I U adresse par ailleurs :

- au C N R S : un exemplaire et une fiche signalétique pour chaque thèse,
- à la B . N. : soit un exemplaire de thèse accompagné d'une fiche signalétique, soit, le plus souvent, une simple fiche signalétique.

b. Au niveau des organismes scientifiques nationaux.

. Au C N R S, les thèses provenant des B U/B I U (ou parfois adressées directement par les candidats) font l'objet d'un signalement avant classement dans le fonds des thèses (C D S T pour les sciences exactes; C D S H pour les sciences humaines). Au C D S T les thèses reçues sont analysées et les résumés, accompagnés des mots-clés, sont introduits dans le fichier PASCAL.

. A la B N, bénéficiaire du dépôt légal, les thèses sont reçues par le service compétent. Le plus souvent cependant, le service spécialisé ne reçoit pas les thèses in extenso, mais seulement des fiches résumées établies par les B U et B I U, comme on l'a indiqué ci-dessus. L'inventaire annuel des thèses soutenues dans les universités françaises reste donc une entreprise difficile. Si la conception de cet inventaire paraît intéressante, les conditions de son élaboration et sa parution différée (5 années environ après les soutenances) en réduisent considérablement la portée.

3 - Exploitation du fonds des thèses.

La réduction progressive des dépôts en nombre, d'une part, les difficultés et retards d'impression, de signalement, d'analyse, d'autre part, ont naturellement leur incidence sur l'exploitation du fonds des thèses par l'ensemble des B U et B I U et le Service des échanges universitaires internationaux.

En effet, une première information sommaire sur les thèses venant d'être soutenues se fait très rapidement, grâce aux moyens ci-après :

. par voie orale : à l'occasion de rencontres, colloques, etc...

. par des publications : - publication du répertoire raisonné des doctorats d'Etat (thèses en cours, thèses soutenues en lettres et sciences humaines) par le Fichier central des thèses et le C D S H du C N R S,

- publication dans les revues scientifiques d'articles faisant référence à des thèses récentes.

En conséquence, toutes les B U et B I U peuvent être immédiatement sollicitées, par demande directe ou à distance (prêt-inter), alors même que la thèse n'a pas encore été imprimée (dans les ateliers universitaires de Lille et Grenoble ou chez des imprimeurs privés), ou qu'elle n'a pas encore été répertoriée (par la bibliothèque de l'université de soutenance, par le C N R S (C D S T et C D S H), par la B N .

Une partie des difficultés rencontrées par toutes les B U et B I U pour faire face aux demandes de prêt-inter trouvent là leur explication.

Par ailleurs, le dépôt en faible nombre des thèses d'Etat dans les B U et B I U affecte le système des échanges universitaires internationaux mis en oeuvre par le service spécialisé siégeant à la Bibliothèque de la Sorbonne.

Le tableau ci-dessous révèle le faible pourcentage des thèses d'Etat françaises qui alimentent les échanges avec l'étranger.

Rubriques	Disciplines				
	Lettres Sc. humaines	Droit Sc. éco.	Sciences	Divers (Méd. Pharmacie)	TOTAL
1/ Thèses d'Etat françaises soutenues en 1977	258	558	1 144	7 581	9 541
2/ Thèses d'Etat françaises reçues par le Service pour échanges avec l'étranger	74	38	272	180	564
3/ Rapport $\frac{2}{1}$	28 %	6 %	23 %	2,3 %	5,9 %

Mais il semble bien que le nombre médiocre de thèses déposées dans les B U ne suffise pas à expliquer la faible quantité des thèses reçues par le Service des échanges universitaires : les B U et B I U de province regrettent en effet de ne pas être suffisamment informées de la diffusion à l'étranger des thèses qu'elles adressent au Service ad hoc.

Enfin, les échanges directs entre B U/B I U ou laboratoires français et établissements universitaires étrangers ont tendance à se développer, tout naturellement.

Conclusion - Suggestions

Les dispositions officielles de 1976 visaient la mise à disposition
- de toutes les B U et B I U, de séries exhaustives de thèses d'Etat et de thèses de 3ème cycle de qualité soutenues en France,
- du Service des échanges universitaires internationaux, de l'ensemble des thèses d'Etat françaises, matériel documentaire de choix destiné à servir de monnaie d'échange avec l'étranger.

Or l'expérience des quatre dernières années a montré qu'il était vain de vouloir baser la constitution d'un potentiel spécifique de ressources documentaires sur la contribution financière quasi exclusive des auteurs de thèse astreints à un dépôt en nombre. Cette expérience n'a pas été concluante et, pratiquement, aucun des objectifs visés en 1976 n'a été réellement atteint.

Le réexamen du problème du dépôt, de la conservation et de la diffusio des thèses ne saurait être dissocié de la réorganisation d'ensemble des ressources documentaires des universités.

Dans cette perspective, il semblerait nécessaire de mettre à l'étude, en priorité, les questions suivantes :

1 - dépôt : envisager le dépôt obligatoire d'un nombre réduit de thèses avant soutenance ;

2 - reproduction : prévoir la généralisation progressive de la reproduction sur microformes, avec conservation d'un minimum d'exemplaires originaux papier, dans des points judicieusement choisis, en nombre limité ;

3 - signalement : à normaliser par grandes disciplines et à réaliser pa chaque C A D I S T ayant reçu une mission nationale pour une discipline donnée ;

4 - diffusion de l'information sur la production des thèses : (signaleme

.....

localisation des organismes habilités à assurer le prêt-inter) à effectuer par les C A D I S T chargés de mission nationale spécifique pour une grande discipline (médecine et sciences médicales, lettres et sciences humaines, droit, économie, sciences exactes). Cette diffusion se concrétisera par :

a) un bulletin périodique (publié fréquemment)

b) un inventaire annuel (publié dans le premier semestre de l'année de réception des thèses);

5 - diffusion, sur demande, de microformes reproduisant les thèses ou, à titre exceptionnel en exemplaire-papier, par les organismes suivants, exclusivement :

1) C A D I S T investi de mission nationale spécifique,

2) C N R S (C D S T notamment),

3) Bibliothèque universitaire de l'université de soutenance.

Dans la mesure où cette organisation se révèlerait efficace et supprimerait les aléas et retards du système actuel, elle pourrait être étendue aux mémoires de 3ème cycle (D E A, D E S S). Ces travaux, dont certains présentent un intérêt évident ne font actuellement l'objet d'aucune disposition particulière officielle.

°°°

N. B. - Les deux notes ci-après sont destinées à compléter le développement ci-dessus :

1 - organisation proposée par le Conservateur de la section sciences de la B I U de Rennes,

2 - statistiques des échanges universitaires de la Sorbonne en 1978.

.....

Dépôt, conservation, diffusion des thèses
ou autres travaux de recherche de 3ème cycle

Organisation proposée par le Conservateur de la Section Sciences
de la B I U de RENNES à la mission d'Inspection générale

"Un redressement sensible doit être obtenu .... si la formule microfiches est pratiquée de la façon suivante :

1°/ L'auteur dépose obligatoirement quelques exemplaires (3 à 5 ex.) originaux papier.

2°/ Il signe une autorisation de reproduction.

3°/ Collectivement ou localement, les bibliothèques universitaires lui proposent alors (ou de préférence préalablement) la réalisation à sa charge :

a/ d'une microfiche documentaire-mère (60 vues x 20) de la thèse

b/ d'une duplication diazoïque ou autre en 40, 50, 80 .... n exemplaires.

4°/ Un nombre d'exemplaires déterminé (10, 15, 20 ...) de ces duplications est remis à la B U/B I U. La microfiche originale est conservée localement.

5°/ Le reliquat lui est remis contre paiement global, afin qu'il en dispose à des fins personnelles d'échange.

"Les avantages de ce dispositif sont les suivants :

- la reproduction du document original est confiée aux B U : elle les valorise;
- la reproduction est rapide (moyenne envisageable, avec sous-traitance du travail de duplication : 3 semaines; sans sous-traitance : 8 jours).
- La reproduction est économique : même avec sous-traitance partiell il est possible d'obtenir un coût de 50 % inférieur à celui du tirage en photocopie-offset actuellement réalisé dans la plupart des services d'universités.
- La reproduction est plus sûre pour les documents - de plus en plus fréquents - à iconographie riche (biologie, médecine, lettres) que tout

reproduction photocopiée.

- La reproduction facilite le prêt inter-bibliothèques ou la cession pure et simple. De plus, elle est toujours acceptée par l'étranger.
- Enfin, la Bibliothèque nationale, le C N R S, la Bibliothèque de l'Université de soutenance conservent un ou deux originaux papier.

"Les inconvénients soulevés sont connus :

- nécessité d'un minimum d'appareillage de lecture et de reproduction,
- obligation de mettre en oeuvre des modalités particulières quant au stockage et à la communication de ces supports."

Seul le premier point constitue un obstacle réel.

. . . . . .

Dans le cas où un projet de cette sorte serait retenu, les travaux de la Commission devraient porter en particulier sur les méthodes à retenir au plan national, soit :

- recenser le potentiel des B U/B I U en labos microfiches et leurs possibilités de réalisation propres,
- évaluer les charges, délais et coûts réels d'une prise en charge de ce type,
- envisager sa présentation aux universitaires .....

---

11 octobre 1979

STATISTIQUES

du service des échanges universitaires de la SORBONNE

Exercice 1978

I. Statistiques du fonds des publications françaises disponibles au titre de l'année 1978 :

Disciplines / Fonds	Lettres Sc. hum.	Droit Sc. éco.	Sciences	Médecine pharm.	Total sans médecine	Total général
Thèses (frces) Nbre de thèses	74	38	272	180	384	564
Nbre d'exem.	7 400	3 800	16 320	10 800	27 520	38 320
Autres éléments doc. acquis par le service . périodiques	/	/	/	/	/	89[x]
. monographies	/	/	/	/	/	266[x]
TOTAL	/	/	/	/	/	38 675

x Périodiques et monographies acquis par le service des échanges universitaires internationaux.

II. Statistiques des publications étrangères reçues par le Service des échanges universitaires et réparties entre les B. U. et B. I. U. françaises.

Disciplines / Fonds		Lettres Sc. hum.	Droit Sc. éco.	Sciences	Médecine pharm.	Total sans médecine	Total général
Thèses	en 1 ex. (RFA)	563	567	735	2 273 (m) 169 (ph)	1 865	4 307
	en 18 ex. (Suisse, P.B. Pays nord.)	426	416	662	553	1 504	2 057
	Total (titres)	989	983	1 397	2 826	3 369	6 364
	Total (exemp.)	8 231	8 055	12 651	12 227 (m) 169 (ph)	28 937	41 333
Monographies		1 477	40	154	20 3		1 694
Périodiques BIU Paris		466	36	600	66 + 7	1 102	1 175
BIU Prov.							480
Total							44 682

ANNEXE IX

NOTE SUR LES DROITS UNIVERSITAIRES

(Droits de Bibliothèque)

Les droits universitaires sont restés inchangés depuis 1971. Par l'effet cumulé des inflations annuelles depuis cette époque, on peut estimer que le pouvoir d'achat qu'ils apportaient aux Universités et aux Bibliothèques universitaires s'est érodé de 60 % au moins. La capacité nominale qu'ils représentent est, en outre, diminuée par les exonérations fixées en vertu de la réglementation dont il est fait, au demeurant, une application variant largement selon les Universités.

Sans doute serait-il nécessaire de réviser le montant des droits universitaires.

Par ailleurs, l'intégration éventuelle du système de documentation aux Universités pose la question du maintien d'un droit distinct au profit du nouveau service. En tout état de cause, la part du produit des droits universitaires que les établissements lui réserveraient alors permettrait de mesurer l'intérêt qu'ils accorderaient à la fonction documentaire.

ANNEXE X

NOTE sur l'INTERET d'une COORDINATION INTERMINISTERIELLE

-----oooOooo-----

A plusieurs reprises dans ce rapport a été rappelée l'existence de bibliothèques et centres de documentation extérieurs au Ministère des Universités et dont la richesse ne saurait être sous-estimée à partir du moment où, à l'échelon national, on se préoccupe d'utiliser au mieux toutes les ressources documentaires existantes.

Si un certain nombre de celles-ci sont contenues dans des bibliothèques qui ne sont accessibles qu'à des catégories limitées d'usagers (bibliothèques de grandes écoles, d'instituts nationaux ou régionaux, etc...) il en est qui se trouvent dans des bibliothèques véritablement publiques, où la masse de documents utilisables est énorme, ce sont le bibliothèques municipales des villes qui, jusqu'en 1975, relevaient, on le sait, de la même Direction que les bibliothèques dites d'étude (BN, BU, bibliothèques de grands établissements parisiens). Placées, depuis cette date, sous la tutelle du Ministère de la Culture, elles ont à leur tête pour une partie d'entre elles (les 54 bibliothèques municipales classées) des conservateurs formés par les mêmes écoles que ceux dont les bibliothèques relèvent du Ministère des Universités. Or, le patrimoine littéraire, historique, artistique notamment que ces bibliothèques municipales possèdent, représente un capital documentaire irremplaçable pour l'enseignement supérieur et la recherche en sciences humaines.

Si des catalogues collectifs de périodiques, automatisés ou non, ont été entrepris à la diligence des conservateurs dans le cadre d'une ville ou d'une région, une concertation plus grande entre les bibliothèques de ces 2 ministères s'imposerait, pour les acquisitions en particulier.

Pour qu'à l'échelon national un tel patrimoine documentaire puisse être pris en compte, la question se pose de savoir s'il ne conviendrait pas de créer - ou de recréer (1) - une commission nationale supérieure des bibliothèques et de la documentation réunissant des personnalités de haut niveau du monde scientifique et culturel, des représentants des administrations et des grands établissements concernés ainsi que des professionnels des bibliothèques et de la documentation.

---

(1) Une commission supérieure des bibliothèques a été créée par un arrêté du 12 janvier 1909 du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts (J.O. du 13 janvier 1909) qui, à notre connaissance, n'a jamais été supprimée.

.../...

La Mission de l'Inspection Générale n'ignore pas, assurément, l'existence du Comité de Coordination de la M.I.D.I.S.T. dont la composition a fait l'objet de l'arrêté du 12 mai 1980 (J.O. du 15 mai 1980, N.C. p. 4307). Plus qu'un rôle de coordination, cette Commission nationale supérieure des Bibliothèques et de la documentation devrait définir un programme national d'action comme le fait depuis 1970 aux Etats-Unis le National Commission on libraries and information science (1).

---

(1) Voir notamment :

NATIONAL COMMISSION ON LIBRARIES AND INFORMATION SCIENCE. - A National program for library and information services : final draft. - Washington : N.C.L.I.S., 1975. - 137 p.

ANNEXE N° XI

PRISE EN COMPTE DE L'INTEGRALITE des ACQUISITIONS DOCUMENTAIRES

Modalités de codification en vue de la constitution des fichiers

---

1. - Les codes de base :

- N^os ISSN (International Serials Standard Number)
  et ISBD (International Standard Bibliographie description).

2. - Au niveau de la B. U.

Lors : - d'une acquisition ;
- d'un abonnement (ou d'un réabonnement).

21 - Noter 3 éléments :

a) - N° ISSN (publications en série) ;
ou ISBD (monographies notice bibliographique standardisée)
ou notice normalisée système DIST/MU ;

b) - Code de localisation - Université ;
- Centre documentaire de l'Université ;

c) - Nombre d'abonnements ou d'unités acquises.

22 - Saisir ces trois éléments sur bordereau standardisé ;

23 - Les enregistrer dans un fichier local normalisé ;

24 - Transmettre périodiquement (chaque trimestre) une copie de la bande magnétique des acquisitions au CADIST correspondant pour la mise à jour du fichier détenu et géré par lui.

3. - Les traitements possibles aux niveaux CADIST/AUDIST

31 - Elaboration du catalogue collectif des abonnements en cours
- régionaux,
- nationaux,
avec localisation précise (périodiques français et étrangers) ;

32 - Elaboration du catalogue collectif des nouvelles acquisitions pour une période donnée ;

33 - Mise au net des doubles acquisitions (doublons) - locaux,
- régionaux,

34 - Aide à la rationalisation : Evolution dans le temps de la couverture des domaines scientifiques et, en outre, maîtrise des flux d'acquisition.

=-=-=-=